

Mise à jour par la CRESS Rhône-Alpes en 2009 sur la base
du document réalisé par la Préfecture de la Région Rhône-
Alpes et la Fondation de France en 2005



REPERTOIRE DES FONDATIONS

| FONDACTIONS | MOTS-CLES | PAGES |
|---|--|--------------|
| Fondation ABBE PIERRE | Logement des défavorisés Actions culturelles dans des quartiers en difficulté | 7 |
| Fondation ACCOR | Développement du savoir-faire, artisanat, patrimoine local, formation et insertion des jeunes en difficulté | 9 |
| Fondation ADECCO | Soutien à l'éducation Aide à la découverte des métiers | 10 |
| Fondation AG2R | Amélioration des conditions de vie des retraités | 11 |
| Fondation AG2R LA MONDIALE | Economie sociale et solidaire Action sanitaire et sociale Education | 13 |
| Fondation AGIR CONTRE l'EXCLUSION (FACE) | Prévention et lutte contre les exclusions Egalité des chances et mixité sociale au sein des entreprises | 14 |
| Fondation AGIR SA VIE | Soutenir des projets novateurs en faveur de personnes en situation d'exclusion | 16 |
| Fondation AUCHAN POUR LA JEUNESSE | Création d'activités ou d'emplois, animation et insertion dans les quartiers ou zones rurales, prévention et santé des jeunes | 17 |
| Fondation AVIVA | Action de solidarité en faveur des enfants et des personnes âgées | 18 |
| Fondation BATIGERE | Egalité des chances Développement économique Lien social | 19 |
| Fondation BNP Paribas | Recherche médicale, solidarité (éducation, insertion, handicap), expression artistique, patrimoine, promotion de la langue française | 20 |
| Fondation CAISSE d'EPARGNE POUR LA SOLIDARITE | Lutte contre toutes les formes de perte d'autonomie et d'exclusion sociale, autonomie de la personne | 21 |
| Fondation CARI | Solidarité Culture Environnement | 23 |
| Fondation CLUB MEDITERRANEE | Programmes de solidarité principalement orientés en faveur de l'enfance déshéritée | 24 |

| | | |
|--|---|----|
| Fondation CREDIT AGRICOLE « PAYS DE FRANCE » | Valoriser et restaurer le patrimoine architectural Sauvegarder le patrimoine culturel et artistique Relancer les traditions artisanales | 25 |
| Fondation CREDIT COOPERATIF | Innovation économique, technologique, sociale et culturelle, ouverture internationale, utilité sociale, pérennité | 27 |
| Fondation DE FRANCE | « Economie et solidarité », insertion, personnes âgées, personnes handicapées, appels à projets réguliers sur toutes les thématiques | 29 |
| Fondation DE LA 2 ^e CHANCE | Soutien des personnes âgées de 18 à 60 ans confrontées à des difficultés scolaires, universitaires ou professionnelles | 31 |
| Fondation DES BRASSERIES KRONENBOURG | Soutien des projets de nature artistique/culturelle, environnementale ou socio-économique (lutte contre l'exclusion) | 32 |
| Fondation DES MUTUELLES DU MANS ASSURANCES | Réinsertion et autonomie des jeunes handicapés | 33 |
| Fondation DOMINIQUE ALBERICI | Améliorer la vie quotidienne des malades et des personnes handicapées | 34 |
| Fondation DU CREDIT MUTUEL POUR LA LECTURE | Prévention et lutte contre l'illettrisme | 36 |
| Fondation CREAvenir CREDIT MUTUEL | Emploi, insertion, exclusion, création ou développement d'activités économiques, reprise d'activités commerciales ou artisanales | 38 |
| Fondation DU PATRIMOINE | Défendre le patrimoine en voie de disparition Promouvoir la mémoire locale, la création d'emploi, le développement économique | 39 |
| Fondation DU SPORT | Soutenir les projets associatifs menés dans le domaine de l'éducation et de l'insertion par le sport | 41 |
| Fondation EDF DIVERSITERRE | Nature et biodiversité Santé et solidarité Culture et patrimoine | 43 |
| Fondation ELLE | Accompagner l'évolution, l'émancipation et la place des femmes dans la société par l'éducation, la formation et l'information | 45 |
| Fondation ENSEMBLE | Promouvoir un nouveau développement humain intégrant la protection de l'environnement | 47 |
| Fondation EVEIL ET JEUX | Eveil des enfants et relations parents-enfants par le jeu et la culture | 49 |
| Fondation FAPE (AGIR POUR L'EMPLOI) | Insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté (SIAE, service à la personne, aide à la création d'entreprise) | 51 |

| | | |
|--|--|----|
| Fondation FINANCIERE DE L'ECHIQUIER | Prévenir l'exclusion par l'éducation et la formation Entrepreneuriat solidaire | 53 |
| Fondation FORTIS FRANCE | Soutien des enfants défavorisés par l'accès à la lecture, l'éducation et le sport | 54 |
| Fondation FRANCE TERRE | Soutien au développement de l'habitat des plus démunis dans le respect et l'intégration de l'environnement. | 55 |
| Fondation GAZ DE FRANCE | Lutte contre l'exclusion des jeunes Protection de l'environnement Valorisation du patrimoine | 56 |
| Fondation GROUPE BANQUE POPULAIRE | Musique Handicap | 57 |
| Fondation GROUPE CHEQUE DEJEUNER | Soutien à la création d'emplois Lutte contre l'illettrisme Accès à la culture | 59 |
| Fondation INTERNATIONALE CARREFOUR | Aide d'urgence et la reconstruction, aide à la réinsertion, microcrédit, sante et nutrition, don des produits | 60 |
| Fondation KONE | Développement des actions entreprises en faveur de l'amélioration de la vie de ses clients au quotidien | 61 |
| Fondation LEROY MERLIN | Aménagement de l'habitat des personnes en situation de handicap ou de dépendance | 62 |
| Fondation MACIF | Environnement, lutte contre l'exclusion, insertion par l'activité économique, accès à la connaissance, entreprendre autrement | 64 |
| Fondation NICOLAS HULOT | Développement durable et protection de l'environnement | 67 |
| Fondation NICOMINVEST - LA FONDATION DE LA PREMIERE CHANCE | Réduire l'exclusion sociale des populations défavorisées et la « fracture numérique » | 69 |
| Fondation ORANGE | Aider les personnes atteintes de troubles de la communication, favoriser l'insertion, lutte contre l'illettrisme, développer l'expression vocale | 70 |
| Fondation OTIS | Aide aux associations qui s'occupent d'enfants polyhandicapés | 72 |
| Fondation PHITRUST | Solidarité, culture, éducation et sciences | 73 |
| Fondation PPR POUR LA DIGNITE ET LES DROITS DES FEMMES | Lutte contre les violences faites aux femmes Aide au développement au bénéfice des femmes, leurs familles et leurs communautés | 74 |

| | | |
|--|---|--------------|
| Fondation RAJA – DANIELE MARCOVICI | Soutenir des projets en faveur des femmes dans les domaines éducatif, social, médical ou culturel | 75 |
| Fondation REUNICA PREVOYANCE | Aider les personnes en difficultés du fait de leur état de santé, leur famille et les intervenants qui les entourent | 76 |
| Fondation RONALD MAC DONALD | Insertion sociale des jeunes et des enfants Projets d'aide à l'enfance et aux jeunes | 78 |
| Fondation RTE – RESEAU DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITE | Financement des projets socialement utiles situés en milieu rural | 79 |
| Fondation SALOMON | Réinsertion professionnelle des coureurs et des professionnels de la montagne, handicapés à la suite d'un accident ou d'une maladie | 81 |
| Fondation SEB | Réinsertion de personnes en difficultés (réinsertion professionnelle, amélioration condition de vie, éducation et formation) | 82 |
| Fondation SOCIETE GENERALE POUR LA SOLIDARITE | Insertion professionnelle : aide à l'entrée des jeunes dans la vie active, lutte contre l'illettrisme | 84 |
| Fondation STERIA | Technologies de l'information au service de l'homme (éducation et formation, développement des initiatives, aide aux jeunes) | 85 |
| Fondation SUEZ | Enfance en détresse : amélioration du séjour à l'hôpital, accès à la culture | 87 |
| Fondation TRANSDEV | Développement de l'emploi dans les services de proximité et transports Solidarité, citoyenneté, éducation à la paix | 88 |
| Fondation VEOLIA | Aider des actions exemplaires d'intérêt général, liées au développement durable (solidarité, emploi et préservation de l'environnement) | 90 |
| Fondation VINCI POUR LA CITE | Insertion professionnelle de personnes en situation d'exclusion et création de lien social | 92 |
| Fondation YVES ROCHER | Opération « Terre de Femmes » - récompenser des actions menées par des femmes en faveur de la nature et pour le bien-être des autres | 94 |
| AUTRES MECENAT | MOTS CLES | PAGES |
| ADMICAL | Promouvoir la pratique du mécénat d'entreprise | 95 |

| | | |
|---|---|-----|
| INSTITUT DU MECENAT DE SOLIDARITE (IMS) | Invite les entreprises à ouvrir de nouvelles voies de collaboration avec les autres acteurs de la Cité | 97 |
| AUTRES FINANCEMENTS | MOTS CLES | |
| FCM - FONDS POUR LA CREATION MUSICALE | Soutenir les associations dans les domaines suivants : disques, spectacle vivant, l'organisation de festivals et la formation | 99 |
| FONDS D'ACTION SACEM | Aider les courants actifs de la création musicale | 100 |
| CAISSE DES DEPOTS MECENAT | Soutenir les associations pour la musique, la création contemporaine et la solidarité | 101 |

Pour tout autre renseignement, vous pouvez consulter le site sur les fondations : www.fondations.org

➤ Fondation ABBE PIERRE

3 et 5, rue de Romainville

75019 PARIS

M. Patrick DOUTRELIGNE, Délégué général : 01 55 56 37 00

Mme. Malika CHAFFI

Fax : 01 55 56 37 01

Email : pdoutreligne@fondation-abbe-pierre.fr

Site Internet : www.fondation-abbe-pierre.fr

➤ Délégation Régionale Rhône-Alpes

283 rue de Créqui, 69007 Lyon

M. Marc UHRY, Délégué régional

Tél : 04 37 65 16 52 – Fax : 04 37 70 18 25

Email : muhry@fondation-abbe-pierre.fr

Domaine(s) d'intervention

La fondation agit pour le logement des défavorisés afin que les personnes démunies puissent accéder à des logements décents et à une vie plus digne. Pour contribuer à la mise en place de réponses concrètes pour le logement des plus démunis et de solutions novatrices et adaptées, la fondation agit en direct avec ses boutiques solidarité mais aussi avec les associations de terrain :

- en travaillant en partenariat en continuité sur des programmes à moyen terme. Ces programmes, aboutissent à de nombreuses actions, telles que la réhabilitation de logements, l'auto-réhabilitation avec les habitants, la production de logements très sociaux, la prévention des expulsions et l'accueil des personnes en difficulté,
- en finançant des projets associatifs contribuant à l'amélioration ou la mise en conformité du logement des personnes défavorisées, dont le programme de création de 1 500 logements très sociaux.

La fondation mène aussi des actions culturelles et de développement social avec les associations. Mobiliser les habitants des cités autour de pratiques culturelles de proximité est pour la fondation un moyen de lutter contre le « mal vivre » des habitants des quartiers défavorisés. La fondation soutient une trentaine d'associations et participe à des projets d'expression et de créations artistiques. Ces projets permettent aux habitants de prendre la parole, de s'impliquer dans la

vie de leur quartier, de se rencontrer entre générations ou encore de lutter contre l'échec scolaire. Les actions culturelles menées dans les quartiers en difficulté ont un effet révélateur des « talents cachés » des habitants et favorisent leur insertion sociale.

La fondation mène aussi d'autres actions comme la sensibilisation au logement, le développement de pension de famille, la gestion de biens immobiliers ; l'aide à l'international...

Critères de sélection

La fondation soutient des projets liés au logement durable et principalement en direction des publics les plus défavorisés.

Nature de l'aide

Aide financière et soutien de projet en partenariat.

Procédure

Contactez la fondation.

Documents à fournir

Statuts de l'organisation ou de l'association, descriptif du projet et des activités, budget prévisionnel détaillé.

➤ Fondation d'Entreprise ACCOR

Immeuble Odyssey
110 avenue de France – 75210 Paris cedex 13
Fax : 01 45 38 85 67
Email : fondation@accor.com
Site internet : www.fondation-accor.com

Domaine(s) d'intervention

Le projet doit être réalisé au profit d'une association d'intérêt général, il doit concerner les initiatives socio-économiques favorisant le développement du savoir-faire, de l'artisanat et du patrimoine local, le soutien à des programmes de formation et d'insertion de jeunes en difficulté âgés de 15 à 30 ans ou les institutions et les événements valorisant la culture des pays où Accor est présent.

Critères de sélection

Les associations, ONG et collectivités ont la possibilité de présenter leurs projets, à condition que les collaborateurs Accor soient impliqués localement dans l'action soutenue.

Nature de l'aide

La Fondation accueille les demandes de conseil et d'aide financière des collaborateurs investis ou souhaitant s'investir dans des actions de solidarité.

Procédure

Téléchargez la « Fiche Projet Association » sur le site internet de la Fondation et envoyez-la par mail, par fax ou par courrier accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives demandées. Si le projet répond aux critères de la Fondation, celle-ci lui apporte son expertise et demande à l'Expert de Zone Culturelle concerné sa recommandation. Si le projet nécessite un financement inférieur à 20 000 €, il est présenté en Comité Opérationnel, qui se réunit tous les 3 mois. Si le projet nécessite un financement égal ou supérieur à 20 000 €, il est présenté au Conseil d'Administration qui se réunit une fois par an.

Documents à fournir

Statuts de l'association, dernier rapport d'activité et financier et l'extrait de la publication au Journal Officiel.

➤ **Fondation ADECCO**

Sous l'égide de la Fondation de France

4 rue Louis Guérin

69626 VILLEURBANNE Cedex

Contact : Marjorie WERNER

Tél : 04 72 82 57 33

Fax : 04 72 82 59 28

Email : fondation@adecco.fr; marjorie.werner@adecco.fr

Site Internet : www.fondationadecco.org

Domaine(s) d'intervention

La Fondation ADECCO soutient des associations sur le territoire français (DOM - TOM inclus) agissant dans les domaines de :

- l'éducation et la réussite scolaire
- l'orientation
- l'insertion professionnelle

Critères de sélection

Innovation, clarté et pérennité des projets.

Nature de l'aide

Aide financière.

Procédure

Remplir le formulaire en ligne sur le site internet de la fondation ou envoyer directement les réponses aux questions par mail ou par courrier.

Dans les 4 semaines qui suivent la réception du dossier, la fondation informera par courrier si le projet entre dans son périmètre d'action. Si c'est le cas, l'équipe de la fondation prendra contact avec la structure pour obtenir plus de renseignements sur le projet.

A l'issue de cette phase, une présélection des projets les plus aboutis sera réalisée et ils seront soumis par la suite au Comité de sélection. Il décide par vote majoritaire des projets retenus et décide des budgets alloués.

➤ **Fondation AG2R**

Sous l'égide de la Fondation de France

Site Internet : www.fondationag2r.com

➤ **Fondation AG2R à Lyon**

Compétence géographique pour les départements 01, 26, 38, 39, 69, 73 et 74

54 rue Servient

69408 LYON Cedex 03

Contacts : Eliane REDO – Tél : 04 27 85 71 96

Yves MONDON – Tél : 04 27 85 71 95

➤ **Fondation AG2R à Saint - Etienne**

Compétence géographique pour les départements 03, 07, 15, 42, 43 et 63

2 square Violette

42029 SAINT-ETIENNE Cedex 01

Contacts : Yves MONDON – Tél : 04 27 85 71 96

Jacky BILLON-GRAND – Tél : 04 77 43 83 73

Domaine(s) d'intervention

La Fondation AG2R a pour but de promouvoir et récompenser les associations en France qui agissent pour améliorer la condition de vie des retraités (améliorer l'habitat, favoriser les relations avec la famille, développer les loisirs...). Elle favorise les actions qui font intervenir des bénévoles et des professionnels et les actions agissant pour une amélioration de la qualité de vie. Des prix récompensent deux catégories d'interventions : une en faveur des retraités valides et une autre en faveur des retraités dépendants.

Critères de sélection

- Présenter des actions réalisées ayant un an d'existence
- Etre doté d'un statut juridique à but non lucratif
- Favoriser le mieux-être des personnes âgées (en terme de maintien de l'autonomie, de participation sociale ou d'épanouissement de la personne âgée, le champ d'intervention pouvant être matériel, psychologique ou moral),
- Favoriser l'innovation, l'inter génération et le bénévolat.

Nature de l'aide

1 prix est remis chaque année. La dotation totale est répartie entre les associations lauréates.

Procédure

Une première réunion a lieu dans le courant du premier trimestre de l'année. Elle a pour objectif de définir les critères de sélection et de fixer les montants des prix décernés. La deuxième réunion, qui a lieu en octobre, examine les dossiers de candidatures et détermine les gagnants à partir des notes attribuées par chaque membre du jury. La remise des prix est prévue lors d'une troisième réunion.

Documents à fournir

Adresser une lettre de motivation, remplir et signer le dossier de candidature et joindre les pièces suivantes : la description de l'action innovante et son budget spécifique, les statuts de l'organisme demandeur, le bilan financier et compte de résultats de l'exercice précédent, le bilan d'activité de l'année précédente, le budget prévisionnel de l'année en cours. Envoyer le dossier au point d'accueil régional.

➤ Fondation d'Entreprise AG2R LA MONDIALE

104-110, bd Haussmann

75379 Paris cedex 08

Tél. 01 76 60 90 63

Contact : Mme Donata MORIGGI, coordonatrice et Mme Delphine LALU,
chargée du développement et des partenariats

Email: fondation@lamondiale.com

Site internet : www.lamondiale.fr/fondation

Domaine(s) d'activité

La Fondation se propose de contribuer à l'autonomie sociale et économique des individus pour renforcer les solidarités collectives. Ses domaines d'intervention :

- économie sociale et solidaire
- action sanitaire et sociale
- éducation

Critères de sélection

Les projets retenus doivent être innovants et encourager l'initiative et la créativité individuelles dans les trois domaines d'action de la Fondation. Ils doivent être conduits, de préférence, en métropole ou dans les départements et territoires d'Outre-Mer. Toute personne morale (association, entreprise d'insertion, collectivité) dont la finalité économique contribue à l'intérêt général peut déposer une demande auprès de la Fondation.

Nature de l'aide

Aide financière.

Procédure

Les projets sont transmis par des correspondants régionaux au Secrétariat général de la Fondation qui établit une première sélection et oriente les projets vers les structures de décision : soit au Comité de sélection des projets si le projet est local et d'un coût inférieur à 15 000 euros, soit au Conseil d'administration si le projet est d'envergure nationale et d'un coût supérieur à 15 000 euros. Les correspondants sont informés ensuite de la décision prise et en rendent compte aux porteurs de projet.

➤ Fondation AGIR CONTRE L'EXCLUSION (FACE)

24 place Raoul Follereau
75010 PARIS
Tél. 01 49 23 77 77
Fax : 01 49 23 77 94
Site Internet : www.fondationface.org

➤ FACE Grand Lyon

4 place Le Viste
69002 LYON
Président : Florent TOUCHARD
Directeur : Corentin REMOND
Email : c.remond@fondationface.org
Tél. 04 37 42 01 45
Fax : 04 37 42 01 45

➤ FACE Grenoble

Immeuble le Trident – Bât D
34 av de l'Europe
38100 GRENOBLE
Président : Patrick MARTIN
Directeur : Yves LONGO
Email : y.longo@fondationface.org
Tél. 04 76 14 74 04
Fax : 04 76 14 74 05

➤ FACE Loire

10 rue Callixte Plotton
42000 SAINT-ETIENNE
Président : Paul DUCASSE
Directeur : Pilar CORTES
Email : p.cortes@fondationface.org
Tél. 04 77 49 01 03
Fax : 04 77 49 02 51

➤ FACE Chambéry

210 rue François Guise
73000 CHAMBERY
Président : Jacques CHASSENAY
Directeur : Jean-Claude L'HENAFF
Email : jc.lhenaff@fondationface.org
Tél. 04 79 69 06 22
Fax : 04 79 69 08 01

FACE est un réseau de Clubs d'Entreprises créé en partenariat avec les collectivités territoriales, participant au développement économique et social de territoires en difficulté. FACE a pour vocation de faire émerger, de mettre en œuvre, de développer et d'essaimer des actions innovantes s'appuyant sur une participation active des entreprises. FACE, outil de mobilisation local et national des entreprises, s'est donnée pour mission :

- avec ses différents partenaires, des actions concrètes de prévention et de lutte contre les exclusions,
- l'égalité des chances et la mixité sociale au sein de l'entreprise,
- l'interface entre les entreprises, leurs dirigeants et leurs collaborateurs, et les partenaires associatifs locaux.

FACE encourage les entreprises de son réseau à prendre en compte la diversité et la dynamique de leur environnement local :

- dans leur politique de relations extérieures,
- dans leurs processus de recrutement, de formation et de promotion,
- dans leur politique de développement.

Les dirigeants d'entreprises s'engagent à poursuivre ces objectifs en adhérant à la Charte des dirigeants d'entreprises du réseau FACE.

FACE est une tête de réseau. Chaque club FACE en région peut apporter un accompagnement spécifique à des entrepreneurs sociaux, en fonction des entreprises et de la politique locale du club.

➤ **Fondation AGIR SA VIE**

Sous l'égide de la Fondation de France

5 bis, avenue du Docteur Calmette
92700 COLOMBES
Contact: M. REBEYROL – Tél: 06 07 09 61 17
Email: info@fasv.org
Site Internet : www.fasv.org

Domaine(s) d'intervention

La fondation soutient les projets novateurs qui offrent à des personnes en situation d'exclusion, de grandes difficultés matérielles ou de détresse morale, la possibilité de sortir de leur situation et de devenir acteurs de leur propre vie et acteurs du développement durable de leur communauté familiale, locale et professionnelle.

La fondation croit que les solutions les plus porteuses sont celles où les bénéficiaires participent activement au projet.

Critères de sélection

La fondation soutient uniquement des organismes d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire, familial ou culturel, déclarés en France et menant des projets en France ou hors de France. Seules les actions pérennes sont financées.

Nature de l'aide

L'aide de la fondation consiste en un appui financier sous forme de subvention « coup de pouce » au lancement de nouveaux projets. Le montant moyen des subventions est de 5000 €.

Procédure

La sélection des projets s'effectue en trois étapes :

- la présélection sur dossier (en avril et octobre)
- l'étude détaillée des dossiers présélectionnés avec, en particulier, la rencontre des porteurs de projets (en mai et novembre)
- la décision de soutien prise par le Comité Exécutif

Documents à fournir

Présentation du projet selon le dossier-type disponible sur le site. Envoi du dossier par e-mail à l'adresse projet@fasv.org.

➤ **Fondation AUCHAN POUR LA JEUNESSE** Sous l'égide de la Fondation de France

Bâtiment le Colibri
200 rue de la Recherche
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél : 03 20 67 55 05 - Fax : 03 20 81 69 32
Email : fondationauchan@auchan.fr
Site Internet : www.auchan.fr

Domaine(s) d'intervention

La fondation apporte son soutien aux projets en faveur de la jeunesse et s'inscrivant dans le long terme. La fondation intervient prioritairement dans trois domaines :

- les projets favorisant la création d'activité ou d'emploi
- l'animation et l'insertion dans les quartiers ou zones rurales
- la prévention et la santé des jeunes.

Critères de sélection

Les dossiers peuvent être présentés par des personnes privées, des associations ou des collaborateurs d'AUCHAN. La fondation a des préférences pour les projets nouveaux, qui impliquent des salariés d'AUCHAN et à proximité d'un hypermarché AUCHAN.

Nature de l'aide

Aide financière. La fondation soutien environ 40 projets par an. La subvention moyenne par projet est de 11 000 €.

Procédure

Formulaire à télécharger sur le site internet de la fondation ou à demander par mail par courrier ou par téléphone. Avant d'adresser une candidature, il est recommandé de contacter la fondation, afin de s'assurer que le projet est bien éligible.

Transmis au Délégué Général pour instruction, les dossiers sélectionnés sont présentés par les porteurs de projet eux-mêmes lors d'un comité d'engagement. Celui-ci est composé de 10 membres dont 3 personnalités extérieures. Il se réunit en mars, juin, septembre et décembre au siège de la Fondation de France à Paris. Il choisit les projets à soutenir parmi ceux sélectionnés par le délégué général et acte le montant de la subvention. Le porteur de projet est invité à venir présenter sa démarche devant le comité d'engagement accompagné du Directeur de magasin concerné.

➤ **Fondation AVIVA** Sous l'égide de la Fondation de France

Direction de la Communication WACO 2 B1
80 avenue de l'Europe
92270 BOIS-COLOMBES
Contact: Thibault de SAINT SIMON au 01 76 62 67 88
Email : thibault_desaintsimon@aviva.fr
Site Internet : www.aviva.fr/citoyenne/fondation.html

Domaine(s) d'intervention

La Fondation AVIVA participe au financement de projets et d'actions de proximité ayant un caractère humanitaire, de solidarité ou de prévention, en faveur des enfants et des personnes âgées.

Critères de sélection

La fondation privilégie les projets qui concernent exclusivement les enfants et les personnes âgées, ainsi que les actions humanitaires qui s'inscrivent dans la pérennité et la proximité.

Nature de l'aide

La Fondation a pour vocation d'offrir une aide «coup de pouce», qui se veut ponctuelle destinée à promouvoir l'initiative et à favoriser l'action concrète et son impact direct et durable sur le terrain. Le Comité Exécutif se réunit deux fois par an et attribue une subvention à environ 30 associations par an.

Procédure

Téléchargez le dossier de demande de subvention sur le site internet de la Fondation et transmettez-le à la Fondation par mail et par courrier.

Documents à fournir

Statuts de l'association, copie de la déclaration dans le Journal Officiel, liste des dirigeants, description d'un projet concret, affectation précise des fonds de l'année précédente, dernier rapport d'activité, RIB, budget du projet, tout autre document utile à la compréhension du projet.

➤ **Fondation d'Entreprise BATIGERE**

Contact : Jean-Michel MATHIEU, Délégué Général, Tél : 03 87 39 67 62

Email : fondation@batigere.fr

Site internet : www.fondation-batigere.fr

Correspondant Isère : Fabienne QUARGNOLO (la contacter en complétant une demande en ligne sur le site de la Fondation)

Domaine(s) d'intervention

- l'égalité des chances
- le développement économique
- toute action visant le lien social

Critères de sélection

La participation financière de la Fondation doit constituer un facteur déterminant, sans laquelle le projet n'aurait pas vu le jour.

Nature de l'aide

Apport financier sur une durée de deux ans. Les dossiers seront examinés par le Comité de Sélection et de Suivi des Projets, qui décidera des montants alloués aux projets retenus. Les fondateurs se sont engagés à contribuer à un programme d'actions sur 5 années, à compter de 2008, pour un montant total de 1 306 500 €.

Procédure

Compléter en ligne la rubrique « Proposer un projet ».

➤ **Fondation BNP PARIBAS**

Sous l'égide de la Fondation de France

3 rue d'Antin

75002 PARIS

Contact : Mme Martine TRIDDE-MAZLOUM, Déléguée générale

Tél : 01 42 98 07 68

Site Internet : www.bnpparisbas.com (rubrique « le Groupe/Mécénat »)

Domaine(s) d'intervention

Dans le domaine culturel, BNP Paribas s'attache à faire connaître les richesses du patrimoine, à soutenir l'expression artistique et à promouvoir la langue française à l'étranger.

Dans le domaine de la recherche médicale et de la solidarité, BNP Paribas apporte son appui à des équipes de chercheurs et cliniciens dans des secteurs de pointe et soutient des projets innovants en faveur de l'éducation, de l'insertion et du handicap.

Nature de l'aide

Aide financière.

Procédure

Les projets sont présélectionnés par le Secrétariat général de la fondation et soumis au Comité de Mécénat, composé de représentants des divers pôles d'activité de BNP Paribas et du Directeur général de la Fondation de France. Le Comité de Mécénat décide de la suite à donner aux projets et du montant de l'aide allouée. Chacun de ses membres parraine un ou deux projets qu'il est amené à suivre plus particulièrement.

Le Secrétaire général assure la mise en œuvre et le suivi des actions et met son savoir-faire à la disposition des implantations de BNP Paribas qui souhaitent s'associer aux initiatives soutenues.

Documents à fournir

Pas de dossier-type.

Envoyer sa candidature à la fondation.

➤ **Fondation CAISSE D'EPARGNE POUR LA SOLIDARITE**

9 avenue René Coty

75014 PARIS

Tél. 01 58 40 31 30

Fax : 01 58 40 31 49

Email : communication@fondation.caisse-epargne.fr

Site Internet : www.groupe.caisse-epargne.fr (rubrique Le Groupe engagé) et www.fces.fr

➤ **Fondation CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES à Lyon**

42 boulevard Eugène Déruelle

B.P. 3276

69404 LYON Cedex 03

Contact : Henri BONNET au 04 72 60 24 13

➤ **Fondation CAISSE D'EPARGNE LOIRE – DROME - ARDECHE POUR LA SOLIDARITE**

Espace FAURIEL

17 rue des Frères Pontchardier

B.P. 147

42012 SAINT-ETIENNE Cedex 2

Contact : Roger BERAUD au 04 77 47 73 70

Domaine(s) d'intervention

Créée par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et les Caisses d'Epargne, reconnue d'utilité publique en avril 2001, la Fondation Caisse d'Epargne pour la Solidarité a pour objet de lutter contre toutes les formes de perte d'autonomie et d'exclusion sociale.

La fondation soutient les projets favorisant l'autonomie des personnes les plus dépendantes et les plus fragiles, à savoir les personnes âgées malades ou handicapées. Elle s'engage aussi dans la lutte contre l'illettrisme.

Nature de l'aide

Pour la lutte contre l'illettrisme, la fondation soutient des recherches dans les domaines de la conception d'outils pédagogiques et de programmes de soutien d'accompagnement et de perfectionnement. Pour les projets en faveur de l'autonomie des personnes, elle intervient de manière opérationnelle.

Critères de sélection

- répondre aux domaines d'intervention de la fondation
- être reproductibles sur le territoire national
- présenter la place effective du public concerné dans la conception, la conduite et l'évaluation du projet
- présenter une innovation « justifiée »
- être global, c'est-à-dire prendre en compte les aspirations, les contraintes de la population concernée et les actions déjà menées

Procédure

Contactez la fondation ou un établissement du groupe des Caisses d'Épargne. Adresser le projet avec une lettre de motivation afin d'obtenir un dossier de présentation à renvoyer dans les meilleurs délais.

Documents à fournir

Dans un premier temps, envoyer une lettre de motivation puis le dossier de présentation complété et accompagné des pièces suivantes : statuts de l'organisme, liste des membres du CA, budgets en cours prévisionnels, RIB.

➤ **Fondation CARI**

BP 88 - 06513 Carros cedex

Tél : 04 92 08 40 39

Email : fondation@cari.fr

Site internet : www.cari.fr/fondation-cari/

Domaine(s) d'intervention : Solidarité, culture et environnement.

Critères de sélection

Le projet doit :

- être soutenu par un collaborateur de CARI (si le projet est sélectionné mais qu'il n'est pas déjà soutenu, la fondation se charge de rechercher un parrain au sein de CARI)
- être porté par une association dont l'activité est d'intérêt général ou par une entreprise d'insertion
- être réalisé en France, à l'échelle nationale ou locale
- avoir un démarrage dans les 6 mois qui suivent la présentation
- présenter un caractère innovant
- implique de nombreux collaborateurs de CARI
- ouvre des perspectives de partenariat avec l'entreprise CARI

Nature de l'aide

- financière
- matérielle (prêt ou don pour la réalisation du projet)
- technique (mise à disposition des équipes CARI)

Procédure

Téléchargez le dossier de candidature et complétez-le. Envoyez-le par mail à fondation@cari.fr accompagné des éléments à joindre (à transmettre par courrier postal avec copie du formulaire de candidature envoyé par mail). Si le dossier remplit les critères, il sera instruit et soumis au comité de sélection qui prendra la décision finale.

Documents à fournir

Copie des statuts, déclaration au Journal Officiel, composition du Conseil d'Administration à jour et les fonctions exercées par ses membres, dernier rapport d'activités et dernier rapport financier, cv du porteur du projet, budget prévisionnel du projet, budget prévisionnel de la structure, l'extrait KBIS (pour les entreprises d'insertion) et tout autre document qui vous semble utile.

➤ Fondation d'Entreprise CLUB MEDITERRANEE

11 rue de Cambrai

75057 PARIS Cedex 19

Contact : Constance NORA, Déléguée générale au 01 53 35 36 40

Fax : 01 53 35 36 04

Email : constance.nora@clubmed.com

➤ Fondation CLUB MEDITERRANEE à Lyon

11-12 place Jules Ferry

69006 LYON

Contact : Marie-Ange AUTHIE au 04 72 83 22 42

Fax : 04 72 83 28 06

Email : marie-ange.authie@clubmed.com

Domaine(s) d'intervention

La Fondation soutient de nombreux programmes de solidarité, principalement orientés en faveur de l'enfance déshéritée, en France et dans les pays où elle est implantée. Ces programmes se traduisent par une forte implication de bénévoles, tous salariés du Club Méditerranée, qui offrent du temps et des compétences pour une cause solidaire. La fondation coordonne et anime des clubs de bénévoles, qui constituent les forces vives du mécénat du groupe.

Public

Associations principalement.

Nature de l'aide

Les aides financières sont très réduites car la principale action de mécénat consiste en un apport gratuit de temps et de compétences par des salariés du groupe.

Tous les projets aidés bénéficient d'un soutien, sous forme de mécénat de compétences et d'implication bénévole, de salariés du Club Méditerranée.

➤ Fondation CREDIT AGRICOLE « PAYS DE FRANCE »

Le projet est présenté à la Caisse régionale de Crédit Agricole sur le territoire de laquelle il se trouve. Pour connaître la Caisse régionale concernée, rendez-vous sur : http://www.credit-agricole.fr/?page=contact_carte

Site internet //www.ca-fondationpaysdefrance.org/

Crédit Agricole à Grenoble
15-17 rue Paul Claudel - BP 67
38041 GRENOBLE CEDEX 9
Tél : 04 75 78 86 02
Alain MOUNIER Email : alain.mounier@ca-sudrhonealpes.fr

Crédit Agricole Centre Est :
1 rue Pierre de Truchis de Lays
69410 CHAMPAGNE –AU-MONT-D'OR
Tél : 04 72 52 80 48
Fax : 04 72 52 69 39
Site Internet : www.ca-centrest.fr

Domaine(s) d'intervention

La fondation est orientée vers le développement local. Elle apporte son aide à des projets destinés à valoriser et restaurer le patrimoine architectural, à sauvegarder le patrimoine culturel et artistique et à relancer les traditions artisanales. La fondation participe à des chantiers très variés, axés en priorité sur :

- la préservation, la restauration et la réutilisation du patrimoine bâti (châteaux, abbayes, églises, chapelles, tours...)
- la création, l'agrandissement et l'enrichissement de musées et d'écomusées,
- la mise en valeur de sites ou de zones naturelles
- la sauvegarde du patrimoine artistique et culturel
- la préservation des témoignages de l'économie rurale et maritime ancienne,
- le maintien des métiers de tradition.

Critères de sélection

- la mobilisation des habitants, de l'association, de la commune, de la « communauté humaine » qui fera vivre le projet
- l'intérêt général, l'apport à l'animation culturelle et économique de la région

- la valeur patrimoniale incontestable du projet, que le site soit classé ou non
- la pérennité, la Fondation ne subventionnant pas de projets éphémères (festival, exposition, édition)
- la solidité du plan de financement

Nature de l'aide

Aide financière pour de l'investissement. L'objectif est d'aider le démarrage d'un projet qui, par sa valeur et son plan de développement bien conçu, deviendra pérenne, non d'en assurer la pérennité.

Le montant global de la subvention est déterminé par la Caisse régionale en fonction de l'intérêt qu'elle reconnaît et porte au projet, de sa politique de mécénat et de ses disponibilités.

Procédure

La Fondation ne reçoit pas de demandes directement. Le porteur de projet doit s'adresser à la Caisse régionale de Crédit Agricole sur le territoire de laquelle se trouve le site ou l'objet de sa demande. La Caisse régionale étudie l'intérêt du dossier en fonction du contexte régional et de sa politique de mécénat de proximité.

Documents à fournir

Le dossier de demande doit comporter : demande écrite de subvention adressée à la Caisse régionale, renseignements sur la qualité du demandeur (collectivité publique, association, particulier...), statuts, composition du conseil et ses comptes (pour les associations), description générale du projet, programme d'animation, prévisions de fréquentation, montage économique, réalisation technique (mode opératoire, phases, plans), accords administratifs (si le bâtiment est classé), documentation sur le projet.

➤ **Fondation CREDIT COOPERATIF**

33 rue des Trois-Fontanot

BP 211

92002 NANTERRE Cedex

Contact : Denis TZAREVCAN, Secrétaire général au 01 47 24 86 71

Fax : 01 47 24 86 42

Site Internet : www.groupe.credit-cooperatif.coop

Domaine(s) d'intervention

La Fondation Crédit Coopératif intervient essentiellement à travers le concours « Prix et Trophée de l'initiative en économie sociale » qui distingue des initiatives ou des actions exemplaires, novatrices au plan économique, technologique, social et/ou culturel mis en œuvre depuis au moins un an.

Nature de l'aide

Une aide de 3 000 € au niveau régional et de 8 000 € au niveau national.

Critères de sélection

Sont retenus les dossiers répondant à un ou plusieurs des critères suivants :

Originalité de l'initiative au plan économique, technologique, social et/ou culturel, exemplarité de l'initiative (qui peut être reproduite), ouverture sur le plan européen, voire international, intérêt général, utilité sociale (création d'emplois, développement économique et social, actions de solidarité au niveau local, national ou international), pérennité de l'initiative (évolution vers l'indépendance financière).

Procédure

Les candidats concourent d'abord au niveau régional. Les dossiers de candidature peuvent être déposés auprès des agences du Crédit Coopératif ou auprès des Caisses Régionales de Crédit Maritime Mutuel. Les initiatives distinguées sont ensuite présentées au jury national pour décerner les prix nationaux et le Trophée. Les dates limites de dépôt des dossiers sont à demander auprès de la fondation.

Documents à fournir

Le dossier doit comporter une fiche descriptive de l'organisme présentant le caractère particulier de l'initiative, son contexte, les moyens utilisés, un historique... Envoyer le dossier en six exemplaires auprès du correspondant régional.

➤ **Fondation CREDIT COOPERATIF en RHONE-ALPES**

ANNECY

3 place Marie Curie
BP 411
74013 ANNECY Cedex
Tél. : 04 50 51 86 22 - Fax : 04 50 52 82 96
Email : annecy@credit-cooperatif.coop

GRENOBLE

29 avenue Félix Viallet
BP 452
38016 GRENOBLE Cedex
Tél. : 04 76 86 66 00- Fax : 04 76 87 83 43
Email : grenoble@credit-cooperatif.coop

GRENOBLE MISTRAL

3 boulevard des diables bleus
BP 306
38010 GRENOBLE Cedex 1
Tél. : 04 76 50 75 50 - Fax : 04 76 46 07 16
Email : grenoble-mistral@credit-cooperatif.coop

VALENCE

15 boulevard Bancel
BP 135
26001 VALENCE Cedex
Tél. : 04 75 78 16 00 - Fax : 04 75 55 54 91
Email : valence@credit-cooperatif.coop

LYON PRADEL

1 place Louis Pradel
BP 58
69201 LYON Cedex 01
Tél. : 04 72 98 06 00 - Fax : 04 72 00 85 45
Email : lyon-pradel@credit-cooperatif.coop

LYON SAXE

103 avenue du Maréchal de Saxe
69423 LYON Cedex 03
Tél. : 04 72 84 46 00 - Fax : 04 78 62 95 71
Email : lyon-saxe@credit-cooperatif.coop

SAINT-ETIENNE

12 bis avenue de la Libération
BP 535
42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
Tél. : 04 77 38 03 89 - Fax : 04 77 41 69 63
Email : saint-etienne@credit-cooperatif.coop

➤ **Fondation DE FRANCE**

40 Avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
Email : fondation@fdf.org
Site Internet : www.fdf.org

➤ **Fondation DE FRANCE en Rhône-Alpes**

19 rue de l'Arbre Sec
69001 LYON
Contact : Carmen SANCHEZ, Déléguée régionale au 04 72 10 92 30
Fax : 04 72 10 92 39
Email : rhone@fdf.org
Site Internet : www.fdf.org

Domaine(s) d'intervention

La Fondation de France est un organisme généraliste, créé en 1969 pour encourager le mécénat. Elle collecte et redistribue des dons et legs en faveur d'actions d'intérêt général dans divers domaines. Un de ces domaines s'intitule « Economie et Solidarité » et intervient sur les champs d'action suivants : insertion, personnes âgées, personnes handicapées, solidarités internationales, urgence et post-urgence.

Critères de sélection

La Fondation de France soutient en priorité des associations de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter elles-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets. Le projet doit répondre à un certain nombre de critères : répondre à un besoin mal couvert, présenter un bon rapport coût/efficacité, être durable ou rechercher des effets durables, être implanté dans son environnement (en mobilisant les acteurs locaux, des partenaires...), impliquer les différents usagers comme des acteurs du projet, mobiliser l'ensemble des partenaires professionnels et privés (famille, amis...) pour la pluridisciplinarité et la mise en réseau des compétences.

Nature de l'aide

Pour s'adresser à la Fondation de France, deux possibilités :

- en répondant aux appels à projets de la Fondation de France définis pour répondre aux transformations de la société,
- en s'adressant spontanément à la Fondation de France ou aux fondations qu'elle abrite (liste disponible sur le site www.fdf.org).

L'intervention de la Fondation de France peut prendre plusieurs formes : financement de projets, appui méthodologique, conseils d'expert, recherches, outils de mise en réseau tels que publications et colloques.

Procédure

- Dossier à déposer à la délégation régionale : présentation de l'association, du projet, de son contexte, de son montage technique et financier et du montant de la demande de subvention et sa finalité
- Instruction du dossier : vérification selon les critères de sélection
- Décision : montant et conditions de la subvention
- Suivi du déroulement du projet et rapport

➤ **Fondation DE LA 2^e CHANCE**

Sous l'égide de la Fondation de France

Tour Bolloré
31-32 quai de Dion-Bouton
92811 PUTEAUX
Contact : Monique BERGER, Responsable au 01 46 96 44 33
Fax : 01 46 96 40 84
Site Internet : www.deuxiemechance.org

Domaine(s) d'intervention

La Fondation regroupe 120 partenaires (grandes entreprises privées ou publiques). Elle a pour objet de soutenir des personnes âgées de 18 à 60 ans confrontées à des difficultés scolaires, universitaires ou professionnelles, en leur offrant les moyens humains, techniques et financiers de les surmonter.

Celles-ci doivent manifester une réelle volonté de saisir la deuxième chance qui leur est offerte et, en ayant personnellement bénéficié, de prendre part à la démarche de solidarité envers ceux qui solliciteront à leur tour la Fondation de la 2^e Chance.

Critères de sélection

Face à leur échec, les candidats doivent avoir un projet de rebond de vie débouchant sur une activité pérenne. Avant d'adresser un dossier de candidature à la fondation, ils doivent avoir effectué toutes les démarches auprès des organismes spécialisés existants pour solliciter leur concours.

Nature de l'aide

La fondation s'attache à financer des projets, soit de formation qualifiante, soit de création/reprise d'entreprise dans une logique de réinsertion professionnelle.

Le soutien financier de la Fondation peut aller jusqu'à 8000 € pour les projets de création/reprise et 5000 € pour les projets de formation.

Procédure

Imprimer la fiche de candidature (deux dossiers différents, en fonction de situation : formation qualifiante ou création/reprise) qui se trouve sur le site internet de la fondation et envoyez-la par courrier accompagnée des documents demandés.

➤ **Fondation DES BRASSERIES KRONENBOURG**

68 rue d'Oberhausbergen - BP 13

67037 STRASBOURG Cedex 2

Contact : Tél : 03 88 27 48 54

Fax : 03 88 27 48 55

Email : colette.beutel@kronenbourg-fr.com

Site Internet : www.brasseries-kronenbourg.com

Domaine(s) d'intervention

La Fondation soutient en France le développement de projets innovants et générateurs de lien social et de convivialité : des projets originaux qui brassent les différences (sociales, culturelles, naturelles) pour rassembler et qui génèrent du « mieux vivre ensemble ».

Ces projets peuvent être de 3 natures :

- Artistique / culturelle : création d'œuvres artistiques et/ou de manifestations culturelles qui génèrent un « mieux vivre ensemble » dans leur environnement immédiat (voisins, quartier, ville, région, pays).
- Environnementale : projets qui œuvrent pour le respect de l'environnement, la protection de la nature, le développement durable, la propreté ou la réduction de la pollution et dont l'impact touche le plus grand nombre.
- Socio-économique : projets de lutte contre l'exclusion et projets d'insertion professionnelle ou sociale par l'entrepreneuriat.

Critères de sélection

Le projet peut être déposé par des personnes physiques ou morales (entreprises d'insertion, associations).

Les critères à respecter : compétence et personnalité des porteurs du projet, ambition et originalité du projet, qualité de la gestion économique, pérennisations envisagées, impact social (nombre d'emplois, recréation de lien social...).

Nature de l'aide

Subventions, apports de compétence. La Fondation intervient au niveau du démarrage, du développement ou de reproduction de projets.

Procédure

Envoyer un dossier de présentation du projet et un dossier de financement (business plan). Le délai moyen entre la réception et projet et la communication de la réponse est de quelques mois.

➤ **Fondation DES MUTUELLES DU MANS** **ASSURANCES**

10 boulevard Alexandre Oyon
72030 LE MANS Cedex 9
Contact : Michel RIDOU – Tél : 02 43 23 12 91
Fax : 02 43 41 64 01
Site Internet : www.mma.fr

Domaine(s) d'intervention

Créée en 1983, sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation MMA finance des projets d'intérêt collectif à caractère humanitaire, culturel ou éducatif qui facilitent l'insertion des jeunes souffrant d'un handicap à la suite d'un accident. La Fondation MMA est partenaire de nombreuses associations qui travaillent à rendre plus autonomes les handicapés dans leur vie quotidienne.

Déjà plus de 700 projets de sports, loisirs, formation, transport, réadaptation et recherche ont été financés par cette fondation.

La fondation soutient les associations dont les projets collectifs sont susceptibles de favoriser la réinsertion des jeunes handicapés du fait d'un accident.

Critères de sélection

La fondation retient les projets répondant aux critères suivants :

- la réalité du besoin exprimé
- le réalisme du projet prévu et de la dépense envisagée
- la garantie du bon usage des moyens accordés
- la dimension novatrice du projet

Procédure

Demander auprès de la fondation le dossier intitulé « Demande de subvention » et le retourner complété.

Documents à fournir

Toutes pièces éclairant les critères de sélection.

➤ Fondation d'Entreprise DOMINIQUE ALBERICI-OCTALFA

L'Espace Européen

Bât G – 15 chemin du Saquin

69130 Ecully

Tél : 04 37 49 87 20

Fax : 04 78 33 36 29

Email : elisabeth.guichard@octalfa.eu

Site Internet : www.fondation-entreprise-dominique-alberici-octalfa.org

Domaine(s) d'intervention

La Fondation s'est donnée pour mission la réalisation et le soutien de toute action permettant d'améliorer la vie quotidienne des malades (notamment des malades souffrant de cancer) et des personnes handicapées :

- en facilitant leur accompagnement et leur prise en charge à domicile ou dans des lieux adaptés (en dehors de l'hôpital)
- en promouvant la modification des comportements de la majorité de la population face à la maladie ou au handicap afin que les personnes vulnérables soient toujours mieux insérées et protégées
- en luttant contre les formes d'isolement, de ségrégation et de maltraitance dont peuvent être victimes ces personnes.

Critères de sélection

La Fondation se propose :

- d'œuvrer pour l'amélioration des soins, la diffusion des bonnes pratiques et le développement des connaissances
- de contrôler, organiser, soutenir en France et à l'étranger, toute action de secours et d'assistance
- de favoriser la gestion de l'information des malades et de leur famille
- de participer au financement de rencontres, débats et conférences entre chercheurs, scientifiques, cliniciens ou tous publics
- d'informer les malades et leur entourage, par le biais de documentations
- de contribuer au développement de l'information du public sur les thèmes soutenus par la Fondation.

Nature de l'aide

Aide financière et soutien de projet en partenariat.

La société Octalfa s'est engagée à contribuer à un programme d'actions sur cinq ans, d'un montant total d'un million d'euros, soit un budget annuel de deux cent mille euros. La Fondation pourra soutenir jusqu'à 80% du coût total (TTC) du projet.

Procédure

Téléchargez la demande de partenariat sur le site internet de la fondation et envoyez-la par mail ou par courrier postal. La demande de subvention sera soumise au Conseil d'Administration qui se réunit régulièrement. Les dossiers acceptés feront l'objet d'une convention de mécénat.

Documents à fournir

Statuts de l'association, liste des membres du Conseil, rapport d'activité de l'année précédente, dernier bilan financier.

➤ **Fondation DU CREDIT MUTUEL POUR LA LECTURE**

Sous l'égide de la Fondation de France

88-90 rue Cardinet

75847 PARIS Cedex 17

Contact : Marie-Lorraine KERR, Déléguée générale au 01 44 01 11 97

Fax : 01 44 01 12 21

Email : fondation.lecture@creditmutuel3d.com

Site Internet : www.cmutuel.com/fondation

Domaine(s) d'intervention

La Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture a pour vocation de soutenir et d'initier des actions régionales et nationales permettant d'inciter tous les publics à pratiquer la lecture. La fondation s'engage dans un programme intitulé « Vaincre l'illettrisme » qui comprend deux types d'activité :

- La prévention de l'illettrisme

La fondation a pour objet de sensibiliser les enfants des quartiers difficiles, mais aussi leurs parents, au livre et à la lecture. Elle soutient, encourage et parfois coordonne de nombreuses associations visant à proposer aux enfants une première approche de la lecture. Elle participe de même au financement de camions-lecture, permettant ainsi aux associations de se rendre dans les zones où l'illettrisme menace.

- La lutte contre l'illettrisme

En soutenant des associations directement impliquées dans ce domaine, la fondation s'attache à privilégier les projets qui ne se réduisent pas au seul apprentissage, mais qui proposent un accompagnement en vue d'une réinsertion dans la société. La fondation s'inscrit chaque année dans des actions en milieu carcéral.

Critères

La nature des projets : la Fondation privilégie les actions qui favorisent la pédagogie, la promotion de la lecture et les partenariats. Elle n'intervient pas dans les domaines de la santé, de la création (théâtre, vidéo, cinéma) ou de l'aide à l'édition (y compris CD-rom et vidéo).

Le caractère durable : aide des initiatives de terrain qui s'inscrivent dans la durée et non les événements ponctuels.

Peuvent déposer des dossiers les associations et les collectivités locales ou territoriales.

Procédure

La candidature est à adresser à la fondation avec les documents demandés.

Documents à fournir

- Une présentation de l'association ou organisme (statuts, liste des membres du Conseil d'administration, parution au Journal Officiel et déclaration en préfecture)
- Un rapport d'activité si la structure a plus d'un an d'existence
- Une description précise de l'action et du public concerné
- Un budget prévisionnel incluant votre demande de subvention avec mention des autres partenaires financiers ou techniques
- Les comptes de l'association
- Les derniers comptes approuvés

➤ **CREAVENIR – Fondation d’Entreprise du CREDIT MUTUEL DAUPHINE VIVARAIS** (uniquement pour les départements de l’Ardèche, la Drôme, et Sud Isère)

130 - 132 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE
Contact : 04 75 75 50 25
Fax : 04 75 74 50 87
Email : fondatcreavenir@cmsem.creditmutuel.fr

Domaine(s) d’intervention

La Fondation a mis en place un soutien par apport en industrie ou par le financement (sous forme de prêt) des investissements pour toutes personnes physiques ou morales ayant un projet concernant : l’emploi, l’insertion, l’exclusion, la création ou le développement d’activités économiques et la reprise d’activités commerciales ou artisanales.

Peuvent être bénéficiaires toutes les personnes physiques ou morales, les associations, et organismes travaillant dans les même buts et objectifs que la fondation.

Il existe 3 tranches de financement possible :

- pour les projets individuels : de 300 € à 3 000 €,
- pour les projets collectifs : de 300 € à 4 600 €
- pour les organismes poursuivant les mêmes buts que la fondation-jusqu’à 7 600 €.

Critères de sélection

Le projet doit être local et se situer dans la zone géographique du Fondateur (Ardèche, Drôme, arrondissement de Grenoble et sud Isère).

Le projet doit être : autonome et non soumis à des aléas, notamment financiers ; pérenne assurant les conditions nécessaires à sa viabilité ; innovant ou d’actualité, sortant des « sentiers battus » en faisant preuve d’originalité.

L’aide de la Fondation doit constituer un « coup de pouce » à un projet pratiquement abouti (la subvention correspond au maximum à 20 % du budget total). Par principe, cette aide n’est pas récurrente ; elle doit concerner l’équipement et l’investissement.

➤ **Fondation DU PATRIMOINE**

23-25 rue Charles Fourier
75013 PARIS
Tél : 01 53 67 76 00
Fax : 01 40 70 11 70
Site Internet : www.fondation-patrimoine.net

➤ **Fondation DU PATRIMOINE Rhône-Alpes**

M. Michel RIVOIRE, délégué régional
Fort de Vaise
27 boulevard Antoine de Saint Exupéry
69009 Lyon
Tél : 04 37 50 35 78
Fax : 04 78 89 36 55
Email : delegation-rhone-alpes@fondation-patrimoine.com

Domaine(s) d'intervention

La Fondation a pour objectif de :

- défendre et valoriser le patrimoine en voie de disparition non protégé par l'Etat
- promouvoir la mémoire local, le développement économique et la création d'emplois directement liés à la valorisation du patrimoine
- agir en partenaire au service des projets présentant un intérêt patrimonial ou social

Critères de sélection

Par le biais de son label, la Fondation permet à un propriétaire privé détenteur d'un bien immobilier particulièrement représentatif en matière de patrimoine et non protégé au titre des monuments historiques (ni inscrit, ni classé) de bénéficier de déductions fiscales à l'occasion de travaux de sauvegarde ou de restauration.

Nature de l'aide

La Fondation peut accorder son soutien à des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif, en participant à leur financement par le biais de souscriptions. Dans ce cas, la Fondation peut recueillir des dons pour financer un projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune ou une association. Les Fonds collectés sont reversés au maître d'ouvrage (moins 3% pour frais de gestion).

Le soutien aux communes et associations peut également prendre la forme de subvention grâce, notamment, à la mobilisation de mécènes en faveur de projets de restauration.

Procédure

Vous pouvez télécharger le dossier de demande de labellisation sur le site internet et contacter le délégué départemental pour bénéficier de conseils dans la constitution du dossier.

Documents à fournir

- les devis TTC correspondant à l'ensemble des travaux à réaliser
- 2 photos ou des bâtiments à restaurer, prises du domaine public
- 2 jeux de photos permettant d'avoir une vue d'ensemble du bâtiment
- un extrait du plan cadastral permettant d'attester de la visibilité du domaine public
- la cession des droits permettant l'exploitation des photos
- un document justifiant des droits de propriété du demandeur sur l'immeuble

➤ **Fondation DU SPORT**

Sous l'égide de la Fondation de France

70 rue Cortambert
Maison des ESSEC
75116 PARIS
Contact : Gilles BERTONI, délégué général
Tél. : 01 56 91 20 59 – Fax : 01 56 91 20 78
Email : gilles.bertoni@fondationdusport.org
Site Internet : www.fondationdusport.org

Domaine(s) d'intervention

La Fondation soutient les projets associatifs menés dans le domaine de l'éducation et de l'insertion par le sport (intégration, insertion lutte contre l'exclusion, prévention de la violence, développement des bonnes pratiques, promotion des valeurs citoyennes, renforcement de l'égalité hommes – femmes, reconversion des athlètes de haut niveau, soutien aux handicapés, aide à la pratique sportive dans les zones défavorisées).

Critères de sélection

La Fondation soutient les projets :

- fondés sur une pédagogie du sport utilisé à des fins sociales
- ancrés sur un territoire et porté par un partenariat local
- inscrits dans la durée dans un objectif de développement et de pérennisation
- innovants dans leur conception, leur méthodologie et dans les outils utilisés
- répliquables.

Nature de l'aide

La Fondation soutient les projets associatifs :

- en financement, par des subventions pouvant aller jusqu'à 30 000 € et susceptibles d'être reconduites sur 3 ans
- en expertise, dans la phase de formulation du projet et de constitution du dossier comme dans la phase de réflexion sur l'évaluation et le développement de l'action
- en apport de compétences par le biais des entreprises membres de la Fondation et de leurs réseaux locaux

Procédure

- la Délégation Générale de la Fondation du Sport effectue une présélection à partir des dossiers reçus puis le Comité de Direction de la Fondation du Sport statue sur cette présélection
- la Délégation Générale de la Fondation du Sport effectue une instruction approfondie des dossiers retenus, qui comprend la plupart du temps, une visite sur place.
- les dossiers finalisés sont présentés par la Délégation Générale au Comité Exécutif de la Fondation du Sport, qui décide, soit de les retenir pour un subventionnement, soit de les écarter définitivement
- une convention de partenariat est conclue ; elle prévoit le montant de l'engagement global de la Fondation du Sport, sa répartition en tranches annuelles, les modalités de versement des fonds ainsi que les modalités d'évaluation, de suivi et de communication.

Documents à fournir

- dossier de candidature type téléchargeable sur Internet
- les statuts
- la liste des membres du Conseil d'Administration
- une note détaillée de présentation du projet
- le dernier rapport d'activités
- les derniers comptes de résultats

➤ **Fondation d'Entreprise EDF DIVERSITERRE** Sous l'égide de la Fondation de France

**9 avenue Percier
75008 Paris
Tél : 01 40 42 22 22**

Site internet : <http://fondation.edf.com/edf-fr-accueil/edf-fondation/la-fondation-151012.html>

Domaine(s) d'intervention

- nature et biodiversité : préserver les espèces animales et végétales pour sauvegarder la biodiversité et la richesse de notre environnement
- sante et solidarité : soutenir les actions contre l'exclusion sociale, contribuer au développement de la recherche médicale, notamment en faveur des maladies rares et du cerveau
- culture et patrimoine : restaurer notre patrimoine, transmettre et valoriser des éléments fondamentaux de notre culture et sensibiliser aux arts

Critères de sélection

Le projet est porté par une structure juridique associative, une fondation ou une institution publique et il est en cohérence avec les axes d'intervention de la Fondation. La structuration de l'association, la pertinence de l'initiative.

Nature de l'aide

Aide financière.

Procédure

La Fondation EDF Diversiterre étudie les projets collectifs structurés autour de la prise en compte du lien social et de la préservation de la planète et entrant dans le cadre de ses domaines d'action.

Un comité de présélection des projets procède à une première étude des demandes de soutien. Les projets retenus sont ensuite soumis au Conseil d'Administration qui se réunit 2 fois par an pour décider des grandes orientations et de l'allocation des fonds. Environ 10 nouveaux projets par an sont sélectionnés par la fondation. Les dossiers complets reçus avant le 31 mars seront étudiés à la session de juin. Ceux

qui seront réceptionnés avant le 30 septembre seront étudiés à la session de décembre.

Documents à fournir

Nom du projet, noms et coordonnées du porteur du projet, descriptif détaillé du projet et de son intérêt (bénéficiaires du projet, lieu de réalisation, durée du projet, mention des partenaires envisagés, etc), budget prévisionnel (montant du budget global, montant sollicité, apport des éventuels autres partenaire, etc), statuts de l'association.

➤ **Fondation d'Entreprise ELLE**

149, rue Anatole France - 92534 Levallois Perret cedex – Bureau 162

Contact : Karine GULDEMANN, déléguée générale et Chloé FREOA, chargée de mission

Tél : 01 41 34 74 18 – Fax : 01 41 34 65 90

Email : info.fondation@lagardere-active.com

Site internet : www.ellefondation.org

Domaine(s) d'intervention

Accompagner l'évolution, l'émancipation et la place des femmes dans la société par l'éducation, la formation et l'information.

Critères de sélection

- le projet peut se dérouler aussi bien en France qu'à l'étranger
- le projet doit être présenté par une association française régie par la loi 1901. Néanmoins, les associations ne répondant pas à ces critères, pourront trouver une «association-ombrelle» française qui percevra les fonds et en garantira la bonne utilisation. L'association à l'origine du projet sera dès lors considérée comme le partenaire local de «l'association-ombrelle»
- le projet doit avoir un caractère éducatif (scolarisation, alphabétisation, accès aux études supérieures ou à une formation professionnelle)
- les bénéficiaires du projet doivent être des femmes, des jeunes filles et des petites filles

Nature de l'aide

La Fondation est dotée d'un capital de départ de 1 250 000 € pour 5 ans. Le financement est fondé sur le partenariat: pour chaque projet approuvé, la Fondation recherchera des partenaires financiers lui permettant de renforcer l'investissement de départ. L'allocation financière se fera directement en faveur de l'organisation bénéficiaire.

Le projet peut bénéficier des subventions sur plusieurs années. La destination de chaque dépense doit être strictement déterminée dès la proposition de projet. Si l'association souhaite réorienter ses dépenses, ceci fera l'objet d'un avenant à la convention signée entre l'association et la fondation.

Procédure

Téléchargez les documents « Matrice budgétaire » et « Proposition projet » sur le site internet de la Fondation, complétez et envoyez-les par courrier postal ou par mail

(info.fondation@gfm.fr) à la fondation.

➤ Fondation ENSEMBLE

45, rue de Babylone
75007 PARIS

Tél : 01.45.51.18.82

Fax : 01.45.51.18.90

Contacts : Mme Irène SEROT ALMERAS, Directrice

Email : contact@fondationensemble.org

Site Internet : www.fondationensemble.org

Domaine(s) d'intervention

La fondation souhaite participer à des projets visant à « promouvoir un nouveau développement humain intégrant la protection de l'environnement ». Les domaines d'intervention privilégiés par la Fondation Ensemble sont : l'eau et l'assainissement, le développement durable, la biodiversité animale dans le pays émergents et solidarité et développement durable en France.

Critères de sélection

Les projets abordent les problèmes réels des groupes cibles. Ils aboutissent à des résultats concrets, quantifiables et pérennes. Ils mobilisent les acteurs concernés à tous les niveaux. Ils favorisent l'émergence et/ou le renforcement de capacités des partenaires.

Les parties prenantes au projet sont clairement identifiées par genre et groupe socio-économique, et les solutions proposées adaptées à chaque catégorie. Elles participent au processus de décision, à la planification et à l'exécution des activités prévues au projet. Le projet implique une représentation équitable des différents intérêts par le biais de la participation. Dans la phase d'identification, le porteur du projet doit être particulièrement vigilant à ce que les parties impliquées puissent le moment venu respecter leur engagement.

Nature de l'aide

Aide financière.

Procédure

Les différentes phases de l'étude du projet sont les suivantes :

- présentation du projet en trois pages à la fondation, sur un formulaire téléchargeable dans la rubrique « Proposer un projet »
- l'équipe de la fondation procède à une première étude et propose le projet aux avis du comité de projets et au collège d'experts qui échangent sur un forum. Ce forum peut se tenir deux fois dans l'année.
- avis définitif rendu par le Bureau ou/et le conseil d'administration, sur proposition du comité de projets.

Après l'approbation finale du projet, la signature par les parties d'une convention officialise l'accord conclu entre la Fondation Ensemble et l'organisme concerné. Cette convention fixe les conditions de participation des partenaires et plus spécifiquement les responsabilités respectives, les modalités de versement de la subvention, les conditions et la fréquence des évaluations.

Documents à fournir

Toute association souhaitant proposer un projet est invitée à le présenter en trois pages et à l'envoyer à contact@fondationensemble.org. Si le projet rentre dans le champ d'intervention de la fondation, le porteur de projet sera contacté et l'équipe de la fondation lui demandera de remplir un formulaire plus complet.

➤ **Fondation EVEIL ET JEUX**

Sous l'égide de la Fondation de France

2 rue Alfred de Vigny
78112 FOURQUEUX
Contact : Brigitte LUDWIG au 01 30 61 84 84
Fax : 01 34 51 27 35
Email : brigitte.ludwig@eveiletjeux.fr
Site Internet : www.fondationeveiletjeux.org

Domaine(s) d'intervention

La Fondation « Eveil et Jeux » soutient les projets liés à l'éveil des enfants et aux activités parents/enfants dans les quartiers défavorisés de France (quartiers en contrat de ville et les ZEP). Ces projets peuvent concerner l'éveil par le jeu, mais aussi par la culture plus généralement (le livre, la musique, l'art...).

Critères de sélection

La Fondation « Eveil et Jeux » soutient des projets en France métropolitaine uniquement. Ils doivent avoir lieu dans les quartiers en contrat avec la ville ou en ZEP. Des projets en zone rurale défavorisée pourront éventuellement être pris en compte. La priorité sera donnée aux projets impliquant les parents dans une démarche éducative auprès de leurs enfants. Seront privilégiés des projets impliquant de nombreux bénévoles et les projets réalisés dans le cadre des services PMI (Protection Maternelle Infantile). La fondation ne soutient ni les projets ponctuels ni les projets d'infrastructure (création d'une ludothèque, d'une crèche...).

Nature de l'aide

La Fondation « Eveil et Jeux » est dotée d'un budget annuel de 50 000 €. Le comité se réunit une fois par an pour élire ses lauréats (maximum 8 en fonction de l'intérêt des projets). Ce plus de la somme allouée, les lauréats bénéficieront de la valorisation de leur action par la communication qui sera faite.

Procédure

Un comité a pour rôle de sélectionner les dossiers qui correspondent le mieux aux objectifs fixés par la fondation.

Documents à fournir

Dossier de candidature à télécharger sur le site internet et à transmettre à la fondation accompagner de : statuts de l'association, composition du conseil d'administration et du bureau, derniers rapports d'activités, copie de la parution au Jo, bilan et compte de résultat de 2 dernières années, RIB.

Budgets :

- budget de fonctionnement de l'association des deux dernières années (réel)
- budget de l'année en cours (prévisionnel)
- budget prévisionnel du projet (fonctionnement et investissement).

➤ **Fondation AGIR POUR L'EMPLOI (FAPE)**

Sous l'égide de la Fondation de France

32 rue de Lisbonne

75384 PARIS Cedex 08

Contact : Sophie RICORDEL, Secrétaire générale au 01 40 42 61 07

Fax : 01 40 42 62 94

Site Internet : www.webfape.net

Domaine(s) d'intervention

La Fondation Agir Pour l'Emploi (FAPE) encore appelée Fondation des agents d'EDF et de Gaz de France, intervient en faveur de l'insertion professionnelle et sociale de personnes en difficulté ou durement confrontées à des problèmes de chômage.

La FAPE soutient :

- les structures d'insertion professionnelle et sociale par l'activité économique
- les services de proximité et services d'aide à la personne
- les organismes d'aide à la création d'entreprise par les chômeurs démunis (OACE)

Critères de sélection

En soutenant depuis sa création des projets économiques à dimension sociale et environnementale, la FAPE a inscrit ses actions dans le cadre du développement durable. Plusieurs critères entrent en ligne de compte :

- la viabilité économique à moyen et long terme,
- le projet social permettant de garantir la qualité des emplois,
- l'implantation sur le territoire national

La FAPE apporte son soutien à des personnes morales et non à des particuliers. La FAPE intervient essentiellement en phase de démarrage ou de développement d'une activité pour financer des investissements ; toute aide au financement régulier est exclue.

Nature de l'aide

La FAPE peut soutenir :

- la réalisation d'un investissement
- les projets portés par les partenaires de la FAPE dans le cadre des dispositifs particuliers

Procédure

Téléchargez le dossier de demande de subvention sur le site internet et envoyez-le complété et accompagné d'une présentation du projet de maximum 4 pages par courrier postal à la fondation.

Si le dossier est recevable, il sera instruit par un expert qui établit une fiche de synthèse. Le dossier complet est soumis au Comité exécutif. Si la décision est favorable, une lettre de notification sera envoyée par le secrétaire général. Elle précise les modalités selon lesquelles la subvention de la Fondation Agir pour l'Emploi sera versée.

Documents à fournir

Le dossier comprend les éléments suivants : CV du porteur de projet, récépissé de déclaration en préfecture, publication au JO, kbis, compte de résultat (prévisionnel et réalisé le cas échéant), plan de financement, plan de trésorerie, besoin en fonds de roulement, statuts de la structure responsable du projet, liste de ses dirigeants et rapport d'activité le plus récent.

➤ **Fondation FINANCIERE DE L'ECHIQUIER**
Sous l'égide de la Fondation de France

53 avenue d'Iéna – 75116 Paris

Contact :

Bénédicte GUEUGNIER – Tél : 01 47 23 55 25, bgueugnier@fin-echiquier.fr

Sophie PARMENTIER - Tél : 01 47 23 96 66, sparmentier@fin-echiquier.fr

Fax : 01 40 70 02 46

Email : fondation@fin-echiquier.fr

Site internet : www.fondation-echiquier.fr

Domaine(s) d'activité

- Prévenir l'exclusion par l'éducation et la formation
- Guérir l'exclusion par le soutien de projets économiques à vocation sociale : l'entrepreneuriat solidaire

Critères de sélection

Projet innovant, implanté en France et qui a pour objet l'insertion par l'activité économique ou l'éducation et la formation de personnes en difficulté. La demande de soutien doit concerner exclusivement des dépenses d'investissement.

Nature de l'aide

Aide financière comprise en moyenne entre 15 000 et 20 000 euros. Le budget annuel moyen de la Fondation est de l'ordre de 500 000 euros.

Procédure

Après la sélection sur dossier, une rencontre aura lieu à la Fondation, à Paris. Celle-ci sera suivie d'une 2ème rencontre « sur site », dans les locaux de la structure. Par la suite, le projet sera présenté au comité d'engagement qui décidera si le projet est soutenu.

Documents à fournir

Envoyez à la Fondation par mail ou courrier un dossier comprenant une présentation générale de la structure (fondateurs, missions, impact social, pérennité, originalité, atouts et faiblesses) et une note spécifique sur votre projet d'investissement (montant demandé, son utilisation, type de communication etc.).

➤ **Fondation FORTIS FRANCE**

Direction de Communication

30 quai Dion Bouton - 92824 Puteaux Cedex

Contact : Christiane Marier-Orlowski, Responsable du Mécénat,

Tél : 01 55 67 85 71, Email : christiane.marier-orlowski@fortis.com

Mail général : fondationfortisfrance@fortis.com

Site internet : www.fr.fortis.com/responsabilite_sociale

Domaine(s) d'activité

La Fondation Fortis France soutient les enfants défavorisés par l'accès à la lecture, l'éducation et le sport en France.

Critères de sélection

L'originalité du projet et l'intérêt/la valeur ajoutée de ces initiatives pour la collectivité, longévité du projet, besoins financiers et humains précis, structure budgétaire transparente et visible sur le long terme. L'appel à projets s'adresse aux organismes, associations ou institutions à but non lucratif qui justifient d'une existence en France depuis au moins 3 ans et qui ont acquis une véritable légitimité dans le paysage associatif.

Nature de l'aide

Aide financière et humaine.

Procédure

Dossier à adresser par courrier ou par mail à la Fondation en motivant les besoins et en précisant les attentes concernant les besoins financiers et humains par rapport à la Fondation. Accompagner le dossier des pièces administratives demandées. Les projets soutenus par la Fondation Fortis France sont étudiés par un Comité d'Orientation composé de collaborateurs de Fortis en France, puis approuvés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration de la Fondation évaluera chaque année les initiatives soutenues et décidera de la reconduction ainsi que du montant des aides éventuellement renouvelées pour ces mêmes projets.

Documents à fournir

Présentation du projet avec une description précise de l'action et du public concerné, statuts, copie du JO, nombre de salariés, nombre de bénévoles, liste du CA, rapport d'activités des deux dernières années, budget prévisionnel, comptes annuels approuvés des deux dernières années.

➤ Fondation d'Entreprise FRANCE TERRE

235 avenue le Jour se Lève
92651 Boulogne Billancourt
Tél : 01 41 14 07 35
Email : s.renard@france-terre.fr
Site internet : www.france-terre.fr / Rubrique le Groupe/Fondation

Domaine(s) d'activité

La Fondation se donne pour objectif de mener par elle-même des projets ou de soutenir et d'accompagner des initiatives individuelles ou associatives de développement de l'habitat des plus démunis dans le respect et l'intégration de l'environnement.

Elle favorise les projets qui s'inscrivent dans le cadre de la relation de l'homme avec la nature ou bien de l'aide au logement des personnes en difficulté sociale tout en y intégrant une valeur environnementale.

Critères de sélection

Le projet doit se dérouler sur le territoire national, de préférence dans les régions où la société France Terre est implantée pour des raisons de proximité, ou éventuellement à l'étranger et doit s'inscrire dans la durée. Peuvent envoyer leur candidature les associations qui ont un caractère apolitique et non confessionnel.

Nature de l'aide

Aide financière.

Procédure

Téléchargez la fiche appel à projet sur le site internet et envoyez-la par courrier ou par mail à la Fondation.

Documents à fournir

Présentation de la structure (historique, activités, équipe permanente...), présentation détaillée du projet et plan de financement, copie des statuts, déclaration au Journal Officiel, dernier rapport d'activité.

➤ **Fondation GAZ DE FRANCE**

37 rue du Général Foy
75008 PARIS

Contact : 01 47 54 28 02

Fax : 01 47 54 30 45

Email : fondation.solidarite@gazdefrance.com

Site Internet : www.fondationgazdefrance.com

Domaine(s) d'intervention

La Fondation Gaz de France apporte son soutien à des projets concernant :

- la lutte contre l'exclusion des jeunes
- le respect et protection de l'environnement
- la valorisation du patrimoine culturel

Critères de sélection

Les projets retenus doivent favoriser l'épanouissement de l'être humain dans son cadre de vie et faciliter son intégration dans la société.

Nature de l'aide

Aide financière.

Procédure

Afin de faciliter l'étude des dossiers, la fondation met à disposition des porteurs de projet un dossier de demande de mécénat. Un groupe de travail interne procède à l'étude du dossier et apporte une réponse.

Si le dossier est retenu, il est présenté au Conseil d'Administration qui se réunit une fois par an. Chaque projet soutenu fait l'objet d'une convention précisant les relations entre les partenaires et les engagements de chacun.

Le soutien financier fait ensuite l'objet d'une lettre d'appel de fonds de l'association concernée. Les porteurs de projets sont tenus de présenter à la fondation les rapports d'activité et les comptes de l'exercice écoulé faisant apparaître l'affectation des fonds apportés par la fondation.

Documents à fournir

Nom du projet (adresse précise, téléphone, ...), noms et coordonnées du porteur du projet, statuts de l'association, descriptif du projet (à qui s'adresse t-il, lieu de réalisation, mention des autres éventuels partenaires, durée du projet ...), descriptif du budget (montant du budget global, montant sollicité pour la fondation, apport des éventuels autres partenaires ...).

➤ Fondation d'Entreprise GROUPE BANQUE POPULAIRE

5 rue Leblanc

75015 PARIS

Tél. : 01 40 39 63 38

Fax : 01 40 39 60 05

Contact : Martine TREMBLAY – Tél : 06 25 22 03 57

Henry DE SONIS – Tél : 01 40 39 67 38

Email : Jacques-Marie.ESOBRY@bfbp.banquepopulaire.fr

Site Internet : [www.banquepopulaire.fr/Rubrique Sponsoring et mécénat/](http://www.banquepopulaire.fr/Rubrique_Sponsoring_et_mécénat/) La
Fondation d'Entreprise

Domaine(s) d'intervention

La Fondation est l'instrument de mécénat de la Banque Populaire dans les domaines de la musique et du handicap. Elle aide à bâtir leur projet les jeunes instrumentalistes ou les jeunes compositeurs qui démarrent leur carrière ou les jeunes handicapés physiques qui ont de nouvelles ambitions qui engagent leur avenir. La fondation favorise l'initiative et joue un rôle de découvreur, recherche l'excellence, intervient comme partenaire principal et s'engage dans la durée.

Critères de sélection

Jeunes musiciens

Les instrumentistes doivent être âgés de moins de 26 ans et les compositeurs de moins de 40 ans.

Jeunes handicapés physiques : être âgé de moins de 46 ans.

Nature de l'aide

Aide financière : bourse annuelle entre 5 000 et 13 000 euro pour une durée de 1 à 3 ans pour les jeunes musiciens et subvention annuelle entre 1 000 et 30 000 euro pour une durée de 1 à 3 ans pour les jeunes handicapées physiques.

Procédure

La sélection des candidats et des projets est assurée, pour chacun des secteurs d'intervention, par un jury composé de personnalités qualifiées. C'est le Conseil d'Administration de la Fondation, qui, sur proposition des jurys, procède au choix final des lauréats et détermine le montant des aides accordées.

Documents à fournir

Pour les jeunes musiciens : curriculum vitae détaillé et lettre de motivation, plusieurs lettres de recommandation de musiciens renommés, pour les compositeurs, des enregistrements de leur musique et le répertoire de leurs œuvres.

Pour les jeunes handicapés physiques : curriculum vitae détaillé, certificat médical précisant la nature exacte du handicap, lettre de présentation du projet de vie et la nature de la demande, analyse détaillée du projet (avec business plan à 3 ans pour les créateurs d'entreprise), ressources du candidat, devis correspondants.

➤ **Fondation GROUPE CHEQUE DEJEUNER** Sous l'égide de la Fondation de France

**1 Allée des Pierres Mayettes
Parc des Barbanniers - BP 33
92230 GENNEVILLIERS
Contact : Yassir FICHTALI, Délégué général au 01 41 85 06 06
Fax : 01 41 85 07 08
Email : fondation@groupechequedejeuner.com
Site Internet : www.fondationgroupechequedej.com**

Domaine(s) d'intervention

La Fondation Groupe Chèque Déjeuner soutient des projets innovants, performants et agissant contre toutes formes d'exclusion. Son action se concentre sur trois grands secteurs pour la réinsertion et le maintien des liens sociaux : soutien aux structures créatrices d'emplois durables, lutte contre l'illettrisme, accès à la culture.

Critères de sélection

La fondation privilégie les projets créateurs d'emplois stables et durables. Parce que c'est principalement l'économie locale qui développe l'emploi, la priorité est donnée aux initiatives locales ciblées dont les effets sont immédiatement appréciables. Les critères de sélection : viabilité économique du projet, capacité à créer des emplois pérennes, intérêt social du projet.

Nature de l'aide

Au-delà des aides financières (subvention d'équipement et aides aux actions de communication), la fondation souhaite s'impliquer fortement et durablement dans chaque projet en soutenant l'activité et en privilégiant l'opérationnel.

Plafond de 8 000 €.

Procédure

L'instruction des dossiers se fait par le Comité Exécutif en avril et novembre.

Documents à fournir

Synthèse du projet (maximum 2 pages), documents juridiques et comptables, subventions demandées, devis des travaux ou des achats.

➤ **Fondation INTERNATIONALE CARREFOUR**

26 quai Michelet – TSA 20016

92695 Levallois – Perret cedex

Email : fondation_internationale@carrefour.fr

Site internet : <http://www.fondation-internationale-carrefour.org>

Domaine(s) d'intervention

La Fondation agit dans les 21 pays d'implantations du groupe. Ses actions sont concentrées autour des missions principales suivantes :

- aide à la construction
- urgence humanitaire
- aide à la réinsertion
- microcrédit
- santé et nutrition
- don de produits

Critères de sélection

Les actions peuvent être menées uniquement par des organisations à but non lucratif qui exercent une activité en lien avec les métiers du groupe Carrefour.

Nature de l'aide

Aide financière, microcrédit, don d'aliments.

Procédure

Téléchargez sur le site de la Fondation (rubriques Actions/Votre projet) les modalités du dépôt du projet. Envoi du dossier par courrier ou mail.

➤ Fondation d'Entreprise KONE FRANCE

Bât. Aéroport - ZAC de l'Arénas

BP 3316

455, Promenade des Anglais

06206 Nice Cedex 3

Email : fondation@kone.com

Site internet : www.kone.com/countries/fr_FR/KONE2/fondation/

Domaine(s) d'intervention

La Fondation est née de la volonté d'accélérer le développement des actions entreprises en faveur de l'amélioration de la qualité de vie de ses clients au quotidien. Elle se propose :

- d'améliorer l'accès physique aux bâtiments, notamment aux personnes avec handicap
- de favoriser l'accès à la culture sous toutes ses formes, particulièrement pour les personnes handicapées
- de créer les conditions de création de liens sociaux entre les habitants d'un immeuble ou d'un quartier, et les aider à mettre en place des actions de solidarité de proximité.

Critères de sélection

Le projet doit être présenté par une association ou une collectivité locale et réalisé en France dans les 12 mois qui suivent sa présentation. Il doit avoir un caractère innovant et en matière d'accessibilité, le projet doit dépasser le respect strict de la loi. Il doit être soutenu par un salarié KONE qui en devient le parrain.

Nature de l'aide

Aide financière, humanitaire ou matérielle.

Procédure

Téléchargez le dossier de candidature sur le site internet, complétez et envoyez-le par courrier postal ou électronique à la Fondation. Après en avoir pris connaissance, la Fondation vous contactera.

Documents à fournir

Formulaire de candidature, copie des statuts, déclaration au Journal Officiel, dernier rapport d'activités et dernier rapport financier, budget prévisionnel du projet et tout autre document qu'il vous semble utile de joindre pour faire connaître votre projet.

➤ Fondation d'Entreprise LEROY MERLIN

Rue Chanzy, Lezennes

59712 Lille cedex 9

Site internet : www.fondationleroymerlin.fr

Domaine(s) d'intervention

Quatre objectifs ont été associés à la Fondation pour les années 2006 à 2011 :

- soutenir des projets d'aménagement de l'habitat de personnes en situation de handicap ou de dépendance (personnes vieillissantes et âgées)
- accélérer la mise en place de solutions permettant à ces personnes de vivre dignement au sein de leur famille et de leur quartier
- faire connaître ces solutions au plus grand nombre et aux professionnels pour aider à une prise de conscience
- collaborer avec le monde de la recherche et de l'enseignement, en partageant son expérience.

Critères de sélection

Nature du projet, implication des collaborateurs, modalités de financement, faisabilité du projet, implication de la personne dépendante dans le projet, respect des aspects légaux et réglementations, sécurité, ergonomie, esthétique, originalité du projet, ses impacts sur la qualité de vie de la personne et des proches et sur l'environnement, duplication et capitalisation.

Les projets doivent s'adresser ou concerner :

- les personnes ayant un handicap moteur, sensoriel ou mental et leurs familles (parents et conjoints), bénéficiant d'un accompagnement médical et social important pour mener une vie autonome
- les personnes en situation de handicap de plus de soixante ans, ainsi que les personnes âgées en fin de vie qui vivent à domicile avec leurs proches, et leurs familles

- les associations et services ainsi que les unités et équipes de recherche qui mettent en œuvre des services spécifiques concernant le logement des personnes handicapées
- les associations et services ainsi que les unités et équipes de recherche travaillant spécifiquement sur habitat et vieillissement
- les professionnels de l'habitat mettant en œuvre des programmes spécifiques destinés aux personnes handicapées et / ou vieillissantes (identifiées comme personnes à mobilité réduite)
- les professionnels de l'habitat grand public qui intègrent les contraintes de l'hospitalisation à domicile dans leurs projets.

Nature de l'aide

La Fondation est financée par une dotation de l'entreprise Leroy Merlin de 3 millions d'euros sur cinq ans (2006-2011). Les projets peuvent consister en l'aménagement ou l'adaptation de logement, en tout ou partie. Ils peuvent également porter sur la mise en œuvre de service (réalisation de travaux, régie de quartier, consultations de santé intégrant la question du logement...). Enfin, la Fondation s'octroie la possibilité de soutenir des projets de recherche en lien avec sa mission.

Des critères d'attribution ont été définis qui donnent lieu à un soutien financier différent. Celui-ci peut aller d'un montant de 2 500 € à un soutien de 30 000 €, renouvelable sur un maximum de trois ans.

Procédure

Pour déposer un dossier, vous devez d'abord prendre contact avec un collaborateur Leroy Merlin. Vous devez lui préciser vos attentes, la nature du projet, les démarches envisagées et les soutiens déjà sollicités. La liste des magasins se trouve sur le site internet de la Fondation. Le dossier est rédigé par le collaborateur de Leroy Merlin et tout dépôt de dossier doit impérativement passer celui-ci. Il devient l'interlocuteur privilégié du bénéficiaire du projet.

La validation du dossier est soumise au comité d'évaluation des projets qui se réunit trois à quatre fois par an. Le temps consacré au montage du dossier permet aussi d'identifier d'autres sources potentielles d'aides ou de financements.

➤ Fondation d'Entreprise du GROUPE MACIF

17-21 place Etienne Pernet
75015 PARIS
Tél. 01 55 31 63 14
Fax : 01 55 31 63 12
Email : fondation@macif.fr
Site Internet : www.fondation-macif.fr

➤ Fondation MACIF, Délégation RHONE-ALPES

29 avenue Leclerc
69376 LYON Cedex 07
Contact : Patrice GONZALEZ, Correspondant régional au 04 72 72 69 14
Fax : 04 72 72 68 27
Email : pgonzalez@macif.fr

Domaine(s) d'intervention

La Fondation soutient des initiatives collectives, en France et à l'international, qui s'inscrivent dans l'un au moins des cinq champs thématiques déterminant ses priorités d'action : l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'insertion par l'activité économique, l'accès à la connaissance et l'entreprendre autrement.

Dans ce cadre, la Fondation apporte son soutien :

- aux structures qui développent une activité directement en lien avec l'un de ces cinq champs thématiques
- aux fédérations et aux réseaux rassemblant ou représentant des structures ayant une activité en lien avec l'un de ces cinq champs thématiques au plan national et/ou international
- aux organismes qui ont eux-mêmes pour objet le soutien à des structures qui pourraient être directement bénéficiaires d'une aide de la Fondation Macif.

Environnement

La Fondation soutient des initiatives qui concourent à la préservation de l'environnement ou à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Peuvent faire acte de candidature les initiatives qui concernent les problématiques suivantes : la préservation et à la protection de la biodiversité des milieux naturels sensibles, terrestres, marins et aériens ; dans le secteur du bâtiment, la construction à moindre impact environnemental (éco construction, bio climatisme, basse consommation et énergie positive) ; l'efficacité énergétique et à la lutte contre la

précarité énergétique ; dans le domaine de l'agriculture, le développement d'une production en agriculture biologique ou biodynamique ; le développement de solutions alternatives de transport respectueuses de l'environnement tel l'auto-partage ; le développement d'énergies renouvelables alternatives aux énergies fossiles et nucléaire (biomasse-énergie, éoliennes, hydroliennes, ...) ; l'éducation et la formation aux nouveaux enjeux et nouveaux métiers de la construction ou de la préservation de la biodiversité.

Lutte contre l'exclusion

Tout organisme intervenant auprès de personnes en situation de précarité, de détresse et d'exclusion peut faire acte de candidature pour une demande de subvention. Sont privilégiées les actions qui participent à l'intégration des exclus dans la communauté humaine et à la reconnaissance de chaque personne par la société, toutes actions également facteurs de cohésion sociale.

Insertion par activités économique

Toutes structures spécialisées dans l'insertion par l'activité économique, pour autant qu'elles soient conventionnées par l'Etat, notamment : les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire et d'insertion, les ateliers chantiers d'insertion, les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, les régies de quartier, les entreprises adaptées.

Accès à la connaissance

Sont notamment éligibles les structures favorisant l'éducation populaire, l'éducation à la citoyenneté et l'accès à la culture.

Entreprendre autrement

La Fondation Macif soutient des initiatives relevant de l'«entreprendre autrement » c'est-à dire des initiatives qui reposent sur : la primauté de la personne et du projet social sur le capital et le profit, la liberté d'adhésion, la gestion démocratique par les membres, la cohérence des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général, la mise en oeuvre des principes de solidarité et responsabilité, l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics, la juste répartition des excédents.

Critères de sélection

Les dossiers doivent répondre à un certain nombre de critères, lesquels se répartissent en deux catégories : des critères d'éligibilité et des critères d'appréciation.

Les critères d'éligibilité

- Personnes morales / structures collectives : Les personnes morales doivent être constituées en structures collectives. Ne sont donc pas examinés les dossiers provenant de personnes physiques ou d'entreprises individuelles.

- Non lucrativité

- Gouvernance participative/démocratie

Les critères d'appréciation : ils ne constituent pas des conditions de recevabilité mais permettent d'une part de mesurer l'intérêt du projet et son adéquation avec l'objet social de la Fondation Macif et, d'autre part, d'évaluer son impact positif sur les enjeux sociétaux :

- Innovation

- Développement des territoires

- Utilité sociale

- Responsabilité environnementale

- Création d'emplois

- Diversité

Il sera tenu compte également des qualités suivantes :

- Faisabilité

- Opportunité

- Compétences des porteurs de projet

- Duplication et/ou essaimage

Procédure

Toute demande de subvention commence par un contact avec le chargé de mission de la région. A l'issue du premier contact, si le projet semble éligible, il fera parvenir un dossier de candidature. Dès réception, le chargé de mission vérifiera l'éligibilité du dossier et l'instruira pour le présenter devant une commission principalement composée de délégués représentant les sociétaires de la Macif. Si la commission rend un avis positif, le dossier sera transmis pour validation au siège de la Fondation Macif, qui informera dans les meilleurs délais de l'attribution de la subvention. En cas d'avis négatif, le chargé de mission informera directement la structure ayant déposé le dossier.

➤ Fondation NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME

92100 Boulogne Billancourt
Tél. 01 41 22 10 70
Fax : 01 41 22 10 99
Email : fnh@fnh.org
Site : www.fondation-nicolas-hulot.org

Domaines d'intervention

La Fondation a pour but de développer l'éducation à l'environnement. Il s'agit d'un engagement éducatif, scientifique et culturel au service du patrimoine naturel de l'humanité. Parmi ses nombreuses actions, la Fondation encourage et soutient les actions de terrain. La Fondation a vocation à soutenir et aider au développement de projets en faveur de l'environnement.

Critères de sélection

Les projets sont sélectionnés sur les critères du développement durable, c'est à dire des initiatives d'intérêt général, de préférence novatrices, alliant la préservation de l'environnement à une activité économique, sociale (ou culturelle).

Coups de Cœur : le Coup de cœur de la Fondation est attribué à des projets ponctuels en faveur de l'environnement, réalisés ou en cours, à caractère non commercial. Il s'agit d'un soutien moral.

Coups de Pouce : les Coups de Pouce de la Fondation sont attribués à des projets de terrain en faveur de l'environnement, en cours de réalisation sur l'année engagée. Dotation allouée est comprise entre 100 et 1000 €. Une session tous les deux mois.

Bourses : les Bourses de la Fondation sont attribuées à des initiatives, en projet ou en cours de réalisation, individuelles ou collectives, d'intérêt général, dont l'objectif est de promouvoir l'éducation à l'environnement par des actions concrètes et dans la perspective du développement durable.

Dotation allouée comprise entre 1000 et 10 000 €.

Date limite de dépôt des dossiers : 31 mars et 15 octobre.

Nature de l'aide

Soutien moral ou soutien financier.

Procédure

Les inscriptions se font exclusivement via le site internet de la Fondation. Les candidats présélectionnés seront contactés par la Fondation pour compléter leur dossier. Les projets lauréats sont présentés sur le site Internet de la Fondation.

Documents à fournir

Le dossier de candidature est à remplir en ligne.

➤ **Fondation NICOMINVEST – LA FONDATION DE LA PREMIERE CHANCE**

**12-14 Rond Point des Champs Elysée
75008 PARIS**

Contact : Octavie COLOOS, responsable de la Fondation

Tél. 01 53 53 16 13 - Fax : 01 53 53 14 00

Email : info@fondationnicominvest.com

Site : www.nicominvest.com

Domaine(s) d'intervention

La vocation de la fondation est d'élaborer en partenariat avec des associations de proximité des projets pédagogiques permettant aux enfants issus de quartiers défavorisés ou rencontrant des difficultés (maladie, handicap...) de communiquer, produire et échanger en s'appropriant les technologies de l'information. Elle a la volonté de réduire l'exclusion sociale des populations défavorisées et la « fracture numérique ».

Critères de sélection

Toute structure ou personne ayant une proposition d'action répondant à la mission que s'est fixée la fondation est invitée à lui soumettre son projet. La Fondation s'intéresse particulièrement aux actions reproductibles sur l'ensemble du territoire français. Il est également important que l'autonomie et la responsabilisation des jeunes soient au cœur du projet.

Nature de l'aide

Apport en compétences techniques (connexions Internet, contenus) et en formation informatique.

Procédure

Le projet est présenté au Conseil d'Administration pour être accepté ou non.

Documents à fournir

- Description de la structure porteuse et de ses activités : statuts, identification du responsable du projet et/ou de la structure, rapport d'activité, membres.
- Présentation de l'action : modalités de mise en œuvre matérielles et humaines ; Contenu et objectifs ; Public ciblé
- Budget prévisionnel.

Les dossiers peuvent être envoyés par mail ou par courrier.

➤ Fondation ORANGE

6 place d'Alleray
75505 PARIS Cedex 15
M. Olivier TCHERNIAK, Secrétaire général
Tél. : 01 44 44 89 63
Fax : 01 44 44 00 96
Site Internet : [www.orange.com/fr FR/mecenat/fondation](http://www.orange.com/fr_FR/mecenat/fondation)

Domaine(s) d'intervention

La fondation intervient dans les domaines suivants :

- La santé : aider les personnes atteintes de troubles de la communication : autisme, déficience visuelle, déficience auditive ;
- L'éducation : favoriser l'insertion de la personne dans la communauté par la lutte contre l'illettrisme,
- La culture : développer l'expression vocale comme moyen de communication universel à travers la pratique collective de la musique vocale ;

Critère de sélection

La fondation soutient les projets suivants :

Autisme : la recherche, la création l'aménagement de structures d'accueil ou de lieux de scolarisation adaptés, la formation des professionnels, l'accès à des ateliers culturels ou sportifs des personnes autistes.

Déficience visuelle : l'accès à l'information, à l'éducation et à la culture avec comme objectif prioritaire celui de favoriser l'accès à la lecture, l'accès à l'autonomie.

Déficience visuelle : l'accès à l'éducation, à l'information et à la culture avec comme objectif prioritaire celui de contribuer à l'enseignement et à la diffusion de modes de communication tels que la LSF et le code LPC. Le soutien à la création de lieux de vie adaptés pour les personnes sourdes polyhandicapées.

Illettrisme : les actions qui facilitent un accompagnement de proximité pour les personnes les plus en difficulté ; les actions sociales ou culturelles proposées en amont ou parallèlement aux « formations formelles » pour déclencher le désir d'apprendre ; les formations des bénévoles dans les domaines de l'accueil, l'évaluation, l'accompagnement et la formation des publics adultes en difficulté avec

les savoirs de base ; et les actions favorisant l'élaboration et la mise à disposition d'outils pédagogiques adaptés.

Musique vocale : l'accès à la musique vocale à un public large, les actions socio-culturelles qui font de l'art vocal un instrument de pédagogie ou d'insertion sociale, les programmes ou ateliers musicaux à destination de publics isolés qui n'ont pas accès à la musique vocale.

Nature de l'aide

Aide financière à l'investissement.

Procédure

Des comités de sélection composés de professionnels reconnus dans leurs domaines d'intervention se réunissent plusieurs fois par an. Consultez le site internet pour connaître les dates et télécharger le dossier de demande de subvention.

Documents à fournir

Dossier de demande de soutien à télécharger sur le site internet.

➤ **Fondation OTIS**
Sous l'égide de la Fondation de France

**3 Place de la Pyramide
92800 PUTEAUX
Tél. : 01 46 91 64 44**

Domaine(s) d'intervention

La fondation (uniquement gérée par des bénévoles) a pour vocation d'aider les associations s'occupant d'enfants polyhandicapés.

Critères de sélection

Domaines d'action : balnéothérapie, extension et aménagement des bâtiments, équipement informatique.

Nature de l'aide

Cette aide prend la forme de subventions pour l'acquisition de biens d'équipement (véhicule aménagé, balnéothérapie, espace de jeu).

Procédure

Si vous avez un projet qui entre dans la vocation de la Fondation, transmettez l'information par courrier. Un des membres se rapprochera de vous afin de voir via quel biais la Fondation peut vous aider dans vos démarches.

Le comité se réunit au minimum trois fois par an pour analyser les demandes de subventions qui ont préalablement fait l'objet d'une étude et d'une visite aux associations.

➤ **Fondation PHITRUST** Sous l'égide de l'Institut de France

41 rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS
Contact : Florence GOUDCHAUX au 01 55 35 07 55
Fax : 01 55 35 07 50
Email : florence.goudchaux@phitrust.com
Site Internet : www.phitrust.com

Domaine(s) d'intervention

La Fondation finance des projets philanthropiques intervenant dans les domaines suivants : solidarité (logement social, santé...), culture, éducation (formation...), sciences (recherche médicale, environnement...).

Critères de sélection

La Fondation PhiTrust entend soutenir prioritairement des projets déjà identifiés par des organisations ayant prouvé leur capacité à accompagner des entrepreneurs sociaux. La fondation a, à ce titre, déjà noué des relations privilégiées avec :

- WWF France et SOS Sahel pour la défense de l'environnement
- Habitat et Humanisme pour le logement social
- Ashoka, Investisseurs et partenaires et Agrisud pour l'entrepreneuriat social.

Nature de l'aide

La fondation a pour philosophie le mécénat responsable. Les projets sont soutenus aux termes d'une démarche d'investissement philanthropique. La fondation identifie des porteurs de projets ayant une réelle qualité d'entrepreneur. Elle attend des projets financés un retour culturel, humain, environnemental ou sociétal.

En véritable investisseur philanthropique, la fondation finance et participe de manière active à la gestion des projets sélectionnés aux côtés de leurs porteurs.

Procédure

Complétez en ligne le formulaire « appel à projets ».

➤ Fondation d'Entreprise PPR POUR LA DIGNITE ET LES DROITS DES FEMMES

10, avenue Hoche
75381 Paris Cedex 08
Email : info@fondationppr.org
Site internet : www.ppr/Rubrique Fondation

Domaine(s) d'activité

Les objectifs de la Fondation : lutte contre les violences faites aux femmes (foyer d'accueil, assistance juridique, formation des parties prenantes, ...) et aide au développement au bénéfice des femmes, de leurs familles et de leurs communautés (microcrédit, formation professionnelle, activités génératrices de revenus...).

Critères de sélection

- Projet d'intérêt général et sans but lucratif, mis en place par une association locale ou internationale et parrainé par un collaborateur du Groupe dont l'implication est évaluée avant le comité.
- Pérennité et solidité du projet, effet de levier, partenaires qualifiés et de qualité, présentant la possibilité d'évaluation des résultats à posteriori.

Nature de l'aide

Au delà d'un appui financier, la Fondation favorise toute forme de collaboration entre les associations et les marques du Groupe. Elle ne soutient aucun projet de manière exclusive, l'aide de la Fondation ne dépasse pas les 2/3 du budget. Elle prend en charge les frais liés à de la formation ou à des coûts humains, lorsque ceux-ci sont intrinsèquement liés à l'activité de l'association -hors salaire et coûts généraux du siège- peuvent être financés. Certaines aides peuvent être pluriannuelles.

Procédure

Pour présenter un projet, contactez la Fondation par courrier ou par mail. Les projets sont évalués et analysés sur le plan opérationnel et financier. Ils sont présentés au Comité de validation qui en vote le soutien. Il se réunit tous les deux mois. Par délégation du Conseil d'administration, le comité peut examiner les demandes de financement inférieures à 70 K€. Pour des montants supérieurs à 70 K€, le comité émettra des recommandations au Conseil d'Administration

➤ **Fondation RAJA – DANIELE MARCOVICI**

Sous l'égide de la Fondation de France

16, rue de l'étang - Paris-Nord 2
95977 ROISSY CDG Cedex
Email : fondation@raja.fr
Site internet : www.fondation-raja-marcovici.org

Domaine (s) d'activité

La Fondation RAJA-Danièle Marcovici a pour objectif de soutenir partout dans le monde des projets en faveur des femmes dans les domaines éducatif, social, médical ou culturel. La Fondation appuie particulièrement toute action visant à favoriser l'insertion sociale, économique et professionnelle des femmes par l'éducation et la formation.

Critères de sélection

Le projet doit être consacré à un public féminin et il doit impliquer une active participation des personnes concernées autour d'actions concrètes et/ou de projets pédagogiques pour se rapprocher d'une autonomie économique. Il doit être co-financé et doit s'inscrire dans la durée, et fera l'objet d'évaluations et de suivis réguliers.

Les projets peuvent être proposés et mis en œuvre par des associations ou ONG françaises.

Nature de l'aide

Aide financière, le montant étant fixé au cas par cas.

Procédure

Le dossier de demande de subvention doit être téléchargé sur le site internet de la Fondation et complété. Il est à envoyer par mail et par courrier accompagné des pièces administratives demandées. Des photos du projet sont également à transmettre par mail lors de l'envoi du dossier.

Après sélection, les projets instruits seront examinés par un jury d'experts, qui se réunit trois fois par an.

Documents à fournir

Dossier de demande de subvention, déclaration au JO ou extraits de Kbis, statuts, liste des membres du conseil d'administration, rapport d'activité de la dernière année, comptes de résultat et bilan de l'organisme de l'année précédente, budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours.

➤ **Fondation REUNICA PREVOYANCE** Sous égide de la Fondation de France

Claude SCHOEN, délégué commercial
3 place Renaudel
69003 LYON
Tél : 04.78.62.72.91

154 rue Anatole France
92599 LEVALLOIS PERRET CEDEX
Contact : Odile BAGHERI BONJAR, chef de projets
Tél. : 01 41 05 70 16 ; Fax : 01 41 05 27 65
Email : fondationreunica@reunica.com
Site Internet : www.fondationreunica.com

Domaine(s) d'intervention

La Fondation Réunica Prévoyance a pour vocation d'aider des personnes en difficulté du fait de leur état de santé (placées en Institution ou vivant à domicile), leur famille et les intervenants qui les entourent.

De plus en plus de personnes se retrouvent confrontées à des accidents de la vie qu'ils affrontent souvent seuls, à l'hôpital ou à leur domicile. L'approche globale de la personne malade, la prise en compte et le soulagement des souffrances physiques, psychologiques et morales sont autant de besoins à prendre en charge. C'est dans ce contexte que la Fondation Réunica Prévoyance souhaite inscrire son action.

Les axes thématiques retenus par la Fondation lorsqu'elle reçoit des projets sont :

- solutions médico-sociales pour aider les personnes en difficultés du fait de leur mauvaise santé
- soutien aux soins palliatifs
- accueil, aide et soutien aux parents de malades
- formation des acteurs médico-sociaux
- recherche dans les domaines médico-sociaux
- bénévolat dans le secteur médico-social.

Critères de sélection

- venir en aide à des personnes touchées par la maladie ou le handicap, qu'il soit physique ou social

- apporter du mieux-être à ces personnes, par la pratique d'une activité artistique, culturelle ou éducative
- se réaliser en France
- avoir une dimension participative.

Nature de l'aide

Aide financière.

Procédure

Envoyer votre formulaire de dépôt de projet dûment rempli par mail ou par courrier. Le formulaire est en ligne sur le site.

Votre dossier sera étudié par deux comités qui animent la Fondation Réunica Prévoyance : un comité exécutif et un comité scientifique. Ils sont constitués de personnalités et experts extérieurs, d'un représentant de la Fondation de France, de membres du Conseil d'administration et de la Direction de Réunica Prévoyance.

Documents à fournir

Descriptif précis du projet présenté, statuts signés de l'association, publication au Journal Officiel, liste des membres du bureau de l'association, dernier rapport d'activité de l'association, bilans et comptes de résultat de l'exercice précédent, budget prévisionnel du projet, RIB.

➤ **Fondation RONALD MAC DONALD**

Sous l'égide de la Fondation de France

1 rue Gustave Eiffel
78045 GUYANCOURT Cedex
Contact : Pascal BORDIER, Délégué général 01 30 48 61 49 Fax : 01 30 48 62 74
Email : fondation@fr.mcd.com
Site Internet : www.fondation.mcdonalds.fr

Domaine(s) d'intervention

La Fondation Mac Donald agit pour le bien-être des enfants et de leur famille en accordant des subventions aux organisations à but non lucratif qui conduisent des projets d'aide à l'enfance et aux jeunes.

Critères de sélection

La fondation privilégie les projets ayant valeur d'exemple, favorisant l'insertion sociale des enfants et des jeunes, visant à maintenir ou restaurer le lien parents-enfants, proposant des actions de proximité et durables, partant des besoins des bénéficiaires, impliquant des bénéficiaires, impliquant des bénévoles, témoignant d'un souci d'évaluation quantitative et qualitative des résultats. Le porteur de projet doit entrer obligatoirement en contact avec le responsable du restaurant Mac Donald local qui transmettra à la fondation son avis consultatif sur le dossier. Il doit proposer un projet spécifique avec des objectifs précis destiné aux enfants et jeunes (0-18 ans) résidant en France métropolitaine.

Procédure

Contactez directement la fondation avant de rédiger le dossier ou s'adresser au responsable du restaurant Mac Donald local afin de lui présenter le projet. Si le dossier répond aux critères de pré-sélection, l'instruction du dossier commence. Si le projet est présélectionné, le dossier sera présenté au Conseil d'Administration qui se réunit chaque trimestre. La décision finale des membres du Conseil d'Administration est communiquée par écrit dans les meilleurs délais.

Documents à fournir

Demandez le guide de présentation d'une demande de subvention à la fondation ou le télécharger sur son site internet. Envoyez le dossier constitué d'une fiche de synthèse, d'une présentation de l'association et du projet, de 3 devis de fournisseurs différents dans le cas de fournitures de biens et services, des pièces administratives et comptables.

➤ Fondation RTE (RESEAU DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITE)

Sous l'égide de la Fondation de France

1 terrasse Bellini – TSA 41000

92919 La Défense cedex

Email : RTE-FONDATION@rte-france.com

Site internet : www.rte-france.com

Domaine(s) d'intervention

La Fondation finance des projets socialement utiles (d'intérêt général et sans but lucratif), situés prioritairement en milieu rural sur le territoire national métropolitain.

Critères de sélection

Caractère durable, co-financement et travail en réseau, bénéficiaires du projet, valorisation du patrimoine rural, prise en compte environnementale, impact économique (maintien ou création d'emplois), caractère innovant, voire reproductible de l'action, implication de salariés du RTE.

Le projet peut être porté par une association, entreprise d'insertion, coopérative et plus généralement les organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée. Les bénéficiaires doivent résider en France métropolitaine.

Nature de l'aide

L'aide de la Fondation RTE est apportée sous forme de subvention, annuelle ou pluriannuelle dont le montant est déterminé en fonction des besoins du projet. Elle est en priorité réservée à des dépenses d'investissement matériel ou immatériel. La Fondation examine toutes les demandes quelle que soit leur taille. Elle intervient en cofinancement.

Procédure

Téléchargez le dossier sur le site internet de la Fondation et envoyez-le par courrier ou par mail accompagné des pièces administratives demandées. La présélection des dossiers est effectuée par l'équipe opérationnelle de la Fondation. Si le projet correspond aux critères définis, il est instruit en vue de sa présentation au Comité de

sélection ou au Comité exécutif. Le comité se réunit environ tous les 3 mois afin de décider de l'attribution des subventions.

Documents à fournir

Statuts de l'organisme datés et signés, déclaration en Préfecture et copie de la parution au Journal Officiel (ou inscription au registre du commerce et extrait K-bis), liste des dirigeants de l'organisme (composition du Conseil d'Administration, bureaux ou autres), cv du porteur du projet et des intervenants principaux, budget prévisionnel de l'année en cours en séparant fonctionnement et investissement (recettes et dépenses), comptes des deux années précédentes (compte de résultat et bilan), dernier rapport d'activité, RIB, et tout document (article de presse, photographie...) utile à la compréhension du projet.

➤ **Fondation SALOMON**

Sous l'égide de la Fondation de France

c/o Salomon SAS
"Les Croiselets"- Metz-Tessy
74996 Annecy Cedex 9 - France
Tél : 04 50 65 40 78 ; Fax : 04 50 65 42 60
Email : contact@fondation-salomon.org
Site internet : www.fondation-salomon.org

Domaine(s) d'intervention

La Fondation a pour missions : de faciliter la vie et aider la réinsertion sociale et professionnelle des coureurs et des professionnels de la montagne, handicapés physiquement à la suite d'un accident ou d'une maladie et de venir en aide aux familles des personnes décédées.

La Fondation aide des familles ou associations. Le budget annuel des aides distribuées : 60000 à 80000 €. Elle n'a pas pour mission de se substituer à une compagnie d'assurance et n'accorde pas d'aide financière aux personnes en incapacité professionnelle temporaire, non garanties par un contrat de prévoyance.

Critères de sélection

Peuvent bénéficier de l'aide de la fondation : les moniteurs de ski et d'escalade, les guides de haute montagne, les pisteurs secouristes, les accompagnateurs en moyenne montagne, les athlètes de haut niveau

Nature de l'aide

Aides financières directes (matériel spécifique, aménagement automobile, aménagement habitat, équipement spécifique pour favoriser le sport, matériel informatique, formation professionnelle, aide à la création d'entreprise, relais solidarité, financement des études des enfants) et aides financières indirectes (soutien d'associations ayant un objet similaire à celui de la Fondation).

Procédure

Rubrique « Constituer un dossier » sur la page d'accueil du site internet de la Fondation.

Documents à fournir

Courrier résumant la situation du demandeur, copie brevet d'Etat, copie dernier avis imposition, RIB, ainsi que d'autres documents, en fonction de situation.

➤ Fondation d'Entreprise SEB

Groupe SEB

Les 4 M - Chemin du Petit Bois - BP 172

69134 ECULLY CEDEX FRANCE

Tél : 04 72 18 18 18 ; Fax : 04 72 18 16 55

Email : fondation@groupeseb.com

Site internet : www.groupeseb.com

Domaine(s) d'intervention

La Fondation soutient des projets de réinsertion de personnes en difficulté, dans trois domaines d'intervention :

- la réinsertion professionnelle
- la réinsertion sociale par l'amélioration des conditions de vie dans l'habitat
- la réinsertion sociale par l'éducation et la formation.

Dotée d'un budget de 600 000 € par an, dont 100 000 € de dons en nature, la Fondation a pour objectif de favoriser la mise en œuvre de projets sociaux innovants, au service des plus défavorisés.

Critères de sélection

- la place accordée au développement des personnes bénéficiaires : la Fondation favorise les projets qui aident les personnes à redevenir autonomes
- le lien avec les métiers et l'univers de la Fondation (univers domestique, cuisine, électroménager...)
- le caractère innovant du projet
- l'existence d'autres partenariats (publics ou privés) permettant de garantir la solidité du projet
- la proximité géographique avec les sites d'implantation du groupe

Nature de l'aide

Le soutien de la Fondation peut prendre plusieurs formes : apport financier, don de produits (petit électroménager et articles culinaires) ou intervention bénévole volontaire des salariés sur les projets.

Procédure

Télécharger la fiche de synthèse sur le site internet de la Fondation, complétez et envoyez-la accompagnée des documents demandés (par courrier ou par mail).

Documents à fournir

Le dossier projet doit être relativement court (une quinzaine de pages au maximum hors annexes) et contenir les éléments suivants : présentation de la structure, présentation du projet, nature de l'aide demandée (soutien financier, dons de produits), budget du projet faisant apparaître les financements acquis et/ou en cours de sollicitation.

Des pièces administratives à joindre à la demande : statuts, copie de la parution au Journal Officiel, comptes de l'exercice (comptes de résultat et bilan) et dernier rapport d'activité, composition du Conseil d'Administration, un extrait Kbis pour les entreprises.

➤ **Fondation d'Entreprise SOCIETE GENERALE POUR LA SOLIDARITE**

COMM/MSP - Groupe Société Générale - 75886 Paris cedex 18
Contact : Adèle HAENTJENS - Tél : 01 42 14 80 66 - Fax : 01 42 14 47 28
Email : fondation.solidarite@socgen.com
Site internet : <http://www.socgen.com/fondation-solidarite/Rubriques> Nos engagements/ Solidarité/Fondation Solidarité

Domaine(s) d'intervention

La fondation intervient en faveur de l'insertion professionnelle, notamment par l'aide à l'entrée des jeunes dans la vie active et la lutte contre l'illettrisme. Elle ne prend en charge que des projets réalisés par des associations, des entreprises d'insertion ou des établissements publics.

Critères de sélection

La Fondation privilégie dans ses choix des projets cohérents et pérennes permettant le retour à un emploi durable pour les bénéficiaires. Elle prend également en compte l'efficacité potentielle et la cohérence de l'action mise en place, ainsi que le nombre de bénéficiaires du projet.

Nature de l'aide

Les modalités d'intervention de la Fondation sont uniquement financières. La Fondation accompagne des actions sur une durée comprise entre un et trois ans, selon la nature des projets.

Procédure

Compléter le dossier de demande disponible sur le site internet de la Fondation.
Le dossier, une fois instruit par la responsable de la Fondation, est ensuite étudié par un Comité de Sélection. Les demandes de subventions inférieures ou égales à 10 000 euros sont accordées par le Comité de Sélection, qui se réunit tous les deux mois environ. Les autres projets sont également soumis à la décision du Conseil d'administration de la Fondation, qui se réunit trois fois par an. Une fois la subvention accordée, une convention de mécénat est signée entre la Fondation et la structure qui porte le projet.

Documents à fournir

Statuts, copie de la parution au Journal Officiel, liste des membres du Conseil d'Administration, extrait K-bis (entreprise), comptes de l'exercice (compte de résultat et bilan) et dernier rapport d'activité.

➤ **Fondation STERIA**

Sous l'égide de l'Institut de France

46, rue Camille Desmoulin
92 782 Issy-Les-moulineaux cedex
Email : contact@fondationsteria.org
Site internet : www.fondationsteria.org

Domaine(s) d'intervention

La Fondation Steria se donne comme objet de promouvoir et de soutenir toutes actions mettant les technologies de l'information au service de l'homme.

Son action est orientée dans trois directions :

- éducation et formation
- le développement d'initiatives susceptibles de mettre à la portée de tous, et plus particulièrement des personnes handicapées, des outils informatiques ou de communication
- l'aide aux jeunes entrepreneurs œuvrant dans le domaine du transfert des technologies de l'information vers les personnes démunies.

Critères de sélection

- l'utilisation des technologies de l'information
- la capacité d'adapter ces nouveaux outils aux besoins et aux finalités d'une structure ou d'un projet social
- la place accordée à l'accompagnement humain des outils utilisés ainsi que leur adaptation au public concerné
- les dispositions prises pour assurer la pérennité du projet

Nature de l'aide

Subvention au démarrage ou au montage du projet, accompagnement pour montage et mise en œuvre du projet. Le montant maximum par projet est fixé à 15000 €, principalement pour des dépenses d'investissement en matériel et/ou en développement d'applications. Le projet sera parrainé par un collaborateur du groupe Steria.

Procédure

Envoyez par courrier postal et par mail un dossier contenant : le nom (raison sociale) et les coordonnées de l'organisme qui sollicite un soutien, le titre du projet, le montant du soutien demandé, le montant total du projet, les coordonnées du responsable du projet à contacter pour des compléments d'informations, la présentation de l'organisme porteur du projet (1 page), une synthèse du projet décrivant les actions envisagées (1 page), le budget simplifié et le calendrier prévisionnel du projet (1 page).

➤ **Fondation SUEZ**

Sous l'égide de la Fondation de France

16 rue de la ville l'Evêque - 75383 PARIS Cedex 08
Contact : Michèle MEYZY, Secrétaire générale, Tél : 01 40 06 65 25
Fax : 01 40 06 65 13 ;
Email : michele.meyziedebenest@suez.com
Site Internet : www.suez.com

Domaine(s) d'intervention

La Fondation Suez a pour mission d'aider l'enfance en détresse. Elle soutient les actions qui contribuent au respect, à la protection et à l'épanouissement de l'enfant. En France, la fondation concentre son action sur l'enfant à l'hôpital et l'enfant malade. La fondation soutient deux types d'actions : celles qui contribuent à rendre plus supportable un séjour à l'hôpital et celles qui favorisent l'accès aux loisirs.

Critères de sélection

- Le bien-être des enfants, qui doit être au cœur de l'action
- Le sérieux de l'association qui doit faire la preuve de sa compétence et de sa pratique quotidienne sur le terrain
- La pérennité du projet qui privilégie des actions de longue durée.

Nature de l'aide

La Fondation Suez subventionne des projets émanant d'associations souvent modestes, mais d'une grande efficacité et pour lesquelles son aide financière est décisive. Elle accompagne ces associations sur le long terme, généralement par le biais de partenariats pluriannuels.

Procédure

Le Comité Exécutif qui gère les fonds alloués par Suez et décide des actions à soutenir, se réunit deux fois par an. Vous pouvez télécharger le dossier « Comment proposer un projet » sur le site internet de la fondation

Documents à fournir

Présentation de l'association (historique, objectifs, responsables, Conseil d'Administration, statuts, rapports d'activité et financier), description détaillée du projet (objectif, étude des besoins, référence à des expériences proches), partenariats éventuels et leur degré d'implication (actions entreprises, soutien financier), budget (investissement et fonctionnement, cofinancement), évaluation (outils et méthodologie), calendrier détaillé.

➤ **Fondation TRANSDEV « MIEUX SE DEPLACER ENSEMBLE »**

Sous l'égide de la Fondation de France

9 rue Maurice Mallet

92445 Issy les Moulineaux cedex

Contact : Louis BAYON, secrétaire exécutif : 01 41 09 22 25

Fax : 01 41 09 25 00

Email : fondation@transdev.fr

Site Internet : www.transdev.fr

Consulter le site pour connaître les relais locaux.

Domaine(s) d'intervention

La fondation apporte son soutien financier à tout projet contribuant :

- au développement de l'emploi dans les services de proximité et dans les activités connexes au transport public de voyageurs et aux déplacements (exemple : service d'accompagnement aux personnes handicapées, location deux-roues, accueil touristique...)
- au renforcement de la solidarité entre territoires (services en zone rurale fragile ou zone urbaine sensible), entre générations (comme l'accompagnement aux personnes âgées), entre activités (emplois partagés ou mutualisés),
- à la promotion de valeurs citoyennes auprès des jeunes et à l'éducation à la paix (projets à caractère culturel ou pédagogique).

Critères de sélection

La fondation privilégie les jeunes de 18 à 35 ans, notamment ceux engagés dans le Plan « Nouveau Services – Emplois Jeunes », arrivés à échéance, et qui portent des projets de création d'entreprises, de services ou d'activités nouvelles intéressant la filière « déplacement-transport ».

Elle soutient tout organisme de type association, coopérative, entreprise de l'économie solidaire susceptible de porter un projet répondant aux critères d'éligibilité.

Procédure

Un réseau de correspondants de la Fondation Transdev permet de rechercher des « parrains de projets » dont le rôle est d'aider les porteurs de projets à les déposer auprès du secrétariat exécutif, de transmettre à la fondation une note d'appréciation sur la solidité du porteur, la viabilité et l'intérêt local du projet. Ce secrétariat exécutif instruit les dossiers selon les critères d'éligibilité définis. Un comité exécutif a la responsabilité de la sélection. La Fondation de France informe les porteurs de projets et effectue le versement des fonds aux bénéficiaires. La mise en œuvre des projets est suivie par chacun des « parrains de projets » qui veillent à la bonne utilisation des fonds.

Documents à fournir

- un dossier de présentation du projet préparé par son porteur (liste de questions disponibles au Secrétariat et auprès des relais locaux)
- une note d'appréciation du parrain du projet.

➤ Fondation VEOLIA ENVIRONNEMENT

15 rue des sablons
75116 PARIS

Contact : Thierry VANDEVELDE, Délégué Général

Tél. : 01 71 75 00 00

Email : fondation.ve@groupve.com

Site Internet : www.fondation.veolia.com

Domaine(s) d'intervention

L'objet de la Fondation est d'aider des actions exemplaires et d'intérêt général, liées au développement durable, en privilégiant trois domaines d'intervention : la solidarité, l'emploi et la préservation de l'environnement.

La Fondation apporte son soutien à des projets permettant la création ou la consolidation d'emplois de services. Elle privilégie les initiatives dont l'objectif est d'améliorer la vie quotidienne, le cadre de vie ou l'environnement, ainsi que celles qui facilitent l'insertion de personnes en difficultés ou qui contribuent au maintien et au retour d'activités dans les zones défavorisées.

La Fondation aide des actions visant à préserver l'environnement et le cadre de vie. Elle finance également des projets d'éducation sanitaire ou environnementale et contribue au développement des connaissances liées à la protection de l'environnement. Ces actions doivent présenter un caractère exemplaire au regard de l'intérêt général et du développement durable. Chaque projet qu'elle soutient est accompagné par un parrain, collaborateur du Groupe. Elle est dotée d'un budget annuel de 5 millions d'euros.

Critères de sélection

Les projets doivent être d'intérêt général et sans but lucratif. Contrairement à des opérations de parrainage ou de sponsoring, la Fondation soutient exclusivement des projets de mécénat, ne recherchant pas de contrepartie commerciale en rapport avec le montant de l'aide apportée.

Nature de l'aide

Aucune limite maximum ou minimum n'est fixée au montant des aides, mais celles-ci ne peuvent dépasser 100 % du budget d'un projet soutenu. Les aides viennent en

complément d'aides publiques, de soutiens privés ou de ressources propres au demandeur. Le but de la Fondation est de faire bénéficier aux porteurs de projets d'un effet levier supplémentaire. Les aides de la fondation sont en priorité réservées à des dépenses d'investissement matériel ou immatériel.

La Fondation met aussi à disposition la compétence de salariés volontaires.

Procédure

Si le projet respecte les critères de la Fondation :

- remplissez en ligne une demande de soutien et renvoyez-la par e-mail
- envoyez-la par courrier à la Fondation, le tout en deux exemplaires, accompagnés des pièces nécessaires à son instruction (elles sont détaillées dans la demande de soutien)
- dès réception, la demande est instruite par l'équipe de la Fondation, il sera soumis à l'examen du comité de sélection. La décision finale interviendra quelques semaines plus tard et le porteur de projet en sera informé par courrier.

Documents à fournir

- Le dossier de demande de soutien
- CV du porteur de projet ou de son représentant et des intervenants principaux
- Budget prévisionnel de l'année en cours en séparant le fonctionnement et investissement (recettes et dépenses)
- Tout autre document (photographie, article de presse...) permettant de mieux faire connaître le projet.

➤ Fondation d'Entreprise VINCI POUR LA CITE

1 Cours Ferdinand de Lesseps

92851 RUEIL-MALMAISON Cedex

Contact : Sophie BONNAURE, Déléguée générale au 01 47 16 30 63

Fax : 01 47 16 49 45

Email : fondation@vinci.com

Site Internet : www.vinci.com/fondation

Domaine(s) d'intervention

La Fondation finance l'accès à l'emploi et les projets qui favorisent l'insertion professionnelle de personnes en situation d'exclusion, ou celles qui développent du lien social dans les quartiers. Elle a pour ambition de mettre en place des passerelles entre le monde de l'entreprise et celui de la cité.

- Accès à l'emploi : insertion par le travail, formation et qualification, transport pour l'emploi
- Vivre ensemble : jeunesse et citoyenneté, réinsertion sociale, accès au logement

Critères de sélection

Les projets présentant un caractère innovant par rapport aux problématiques traitées seront privilégiés. La Fondation soutient des projets réalisés en France (y compris DOM-TOM). Elle soutient également des projets situés dans les autres pays où VINCI est présent : pour ceux-ci, le dossier doit obligatoirement transiter par un salarié d'une filiale locale.

Les projets doivent être menés :

- pour l'insertion par le travail : par des structures d'insertion par l'activité économique (uniquement)
- pour les autres thèmes : par tous types d'associations.

Les structures doivent être de petite taille, avoir un caractère apolitique et non confessionnel. La Fondation ne finance ni têtes de réseau associatif, ni collectivités locales, ni établissements publics, ni projets individuels.

La Fondation soutient des initiatives qui s'inscrivent dans la durée, qui pérennisent des emplois ou une activité. Elle ne finance pas de projets ponctuels (expositions, manifestations, colloques, événements, etc), même s'ils sont orientés vers la solidarité ou l'insertion professionnelle.

La Fondation ne soutient que les projets susceptibles de mobiliser les salariés VINCI par des apports en compétences variés. La proximité géographique entre porteur de projet et parrains est indispensable.

Nature de l'aide

La fondation finance des dépenses d'investissement et des aides au démarrage. Le montant des subventions atteint en moyenne 15 000 €. Les aides financières de la Fondation sont réservées à des dépenses d'investissement

Procédure

Envoi du dossier par courrier à la Fondation (possibilité de télécharger le dossier sur le site de la Fondation VINCI). L'équipe de la fondation réalise une première sélection sur dossier. Si la demande correspond aux critères, l'équipe de la fondation mobilise un salarié d'une des entreprises du Groupe VINCI. Le « pilote » et une personne de la fondation rencontrent alors les membres de la structure qui porte le projet. Une fois par trimestre, un comité de sélection décide de l'attribution des subventions.

Documents à fournir

Document de présentation du projet d'investissement, devis, statuts, déclaration au Journal Officiel, composition du conseil d'administration (noms et fonctions des membres), rapport d'activités, bilans et comptes de résultat des années précédentes, types de partenariats possibles avec un salarié du Groupe.

➤ **Fondation YVES ROCHER**

Sous l'égide de l'Institut de France

Fondation Yves Rocher – Institut de France
3 allée de Grenelle
92444 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Contact : 01 41 08 51 63

Email : contact@yves-rocher-fondation.org

Site Internet : www.yves-rocher-fondation.org

Domaine(s) d'intervention

La Fondation Yves Rocher œuvre pour un « monde plus vert » à travers son opération « Terre de femmes » créée en 2001 et qui récompense chaque année une sélection d'actions menées par des femmes en faveur de la nature et pour le bien-être des autres. Les actions doivent être originales et facilement reproductibles. Des projets alliant lien social et nature ont déjà été récompensés.

Critères de sélection

Terre des Femmes récompense avant tout, les actions qui :

- permettent d'améliorer l'environnement
- contribuent à la sauvegarde du monde végétal
- n'oublient pas les hommes et les femmes
- se déroulent en France et partout sur la planète
- s'érigent en modèle imitable.

Nature de l'aide

Aide financière.

Procédure

Dossier de candidature à télécharger sur le site internet de la fondation.

➤ ADMICAL – L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU MECENAT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

16 rue Girardon
75018 PARIS
Tél : 01 42 55 20 01
Fax : 01 42 55 71 32
Site Internet : www.admical.org

➤ ADMICAL en région Rhône-Apes

Correspondante régionale : Nicole GUIDICELLI : nicole.guidicelli@free.fr

Domaine (s) d'intervention

Admical est une association reconnue d'utilité publique qui a pour mission fondamentale de promouvoir la pratique du mécénat d'entreprise en France. Elle représente les entreprises mécènes auprès des pouvoirs publics et des médias. Elle informe, conseille et forme les entreprises.

Admical analyse le mécénat, dans tous ses domaines et principalement : la culture, la solidarité, l'environnement et le sport. Le parrainage sportif (ou « sponsoring ») ne fait pas partie de son champ d'investigation.

Admical est un club d'entreprises mécènes. L'association bénéficie du soutien de 110 membres, dont les cotisations constituent l'essentiel des ressources de l'association. Il existe trois catégories de membres : « bienfaiteur » ou « actif », pour les entreprises et, « associé » pour les institutions culturelles, sociales ou environnementales.

Qu'offre Admical aux porteurs de projet ?

Admical ne délivre aucune aide financière que ce soit en son nom propre ou pour le compte d'entreprises.

Par contre, Admical a élaboré des outils et des services consacrés à la recherche de fonds.

L'association :

- propose des formations pour comprendre le choix des entreprises, leurs motivations et leurs objectifs.
- organise des journées de formation à la recherche de fonds

- met à disposition une liste de centres de documentation où le Répertoire du mécénat d'entreprise est en consultation
- intervient régulièrement à la demande d'écoles et d'organismes

Admical a élaboré des outils pour vous aider à identifier et convaincre des entreprises mécènes. En résumé, la démarche de recherche de fonds peut se décomposer en trois étapes :

- élaboration d'un dossier de présentation du projet
 - sélection des entreprises mécènes
 - définition du partenariat.

Sur le site internet de la fondation, vous pouvez avoir accès à la rubrique « Porteur du projet » / « Appel à projet » avec une mise à jour des actualités du mécénat.

➤ **INSTITUT DU MECENAT DE SOLIDARITE** **ENTREPRENDRE POUR LA CITE**

141 avenue de Clichy
75017 PARIS
Tél. 01 43 87 52 52
Fax : 01 43 87 31 31
Site internet : www.imsentreprendre.com

Présentation

Créé en 1986, IMS-Entreprendre pour la Cité fédère un réseau de plus de 200 entreprises engagées dans des démarches de responsabilité sociétale. Cette association d'entreprises a pour mission d'aider ses entreprises adhérentes à développer des initiatives créatrices de valeur pour les territoires où elles sont implantées et génératrices d'une plus grande équité sociale. Au quotidien, l'IMS favorise les échanges inter-entreprises et accompagne ses adhérents dans la définition de la mise en œuvre de leurs démarches de mécénat et d'engagement citoyen, d'insertion des publics en difficulté, de gestion de la diversité et de soutien au développement socio-économique local, notamment dans les quartiers sensibles. Plus largement, l'IMS invite les entreprises à ouvrir de nouvelles voies de collaboration avec les autres acteurs de la Cité.

Services aux associations :

- répertorie les projets des associations, dans une base de données, pour favoriser la mise en relation entre porteurs de projets et entreprises mécènes membres de l'IMS.
- conseille les associations pour faciliter leur compréhension des besoins de l'entreprise et monte des partenariats pérennes.

➤ **INSTITUT DU MECENAT DE SOLIDARITE - Antenne Rhône-Alpes**

Immeuble le Rhône-Alpes

235 cours Lafayette

69006 LYON

Contact : Régis CHOMEL DE VARAGNES, Délégué régional, Tél : 04 72 74 46 03

Fax : 04 72 83 29 03

Email : rhone-alpes@imsentreprendre.com

Créée en septembre 2001 à Lyon, l'Antenne Rhône-Alpes a pour vocation de fédérer et d'animer, en lien avec les acteurs du territoire Rhône-Alpin, un réseau d'entreprises socialement engagées, en tenant compte des spécificités socio-économiques locales. Sa mission : décliner les activités de l'IMS en région Rhône-Alpes.

➤ **FCM - FONDS POUR LA CREATION MUSICALE**

141 rue la Fayette

75010 PARIS

Tél. : 01 48 78 50 60 Fax : 01 45 96 06 97

Email : info@lefcfcm.org

Site internet : www.lefcfcm.org/content/show/accueil

Domaine(s) d'intervention

Le Fonds pour la création Musicale (FCM) soutient les associations dans les domaines suivants : disques, spectacle vivant, organisation de festivals et formation.

Critère de sélection

Le FCM soutient selon les domaines d'intervention.

Spectacle vivant : Destiné à contribuer au développement de carrière d'artistes, ce programme privilégie les actions reposant sur une synergie scène/disque. L'aide concerne les tournées, les concerts promotionnels et les premières parties. La commission consacra 15 % de son budget annuel aux projets relevant des répertoires classiques et contemporains. L'album tout répertoire, doit dater de moins de 15 mois et faire l'objet d'une distribution nationale.

Pour les concerts promotionnels : faire au moins 4 concerts promotionnels à Paris ou dans une (des) grande(s) ville(s).

Pour les musiques actuelles, faire une tournée de 12 dates sur 2 mois. Pour jazz, musique du monde et musique classique : au moins 8 dates sur 4 mois. Pour la musique contemporaine, pas de nombre minimum de dates. La structure doit être titulaire de la licence d'entrepreneur du spectacle.

Festivals : l'organisation d'un festival à prédominance musicale. La billetterie doit être payante, les artistes rémunérés. Pour les festivals de jazz, de musiques traditionnelles et actuelles, le festival doit en être à sa 3^{ème} édition et avoir une programmation d'au moins 3 jours. Pour la musique classique et contemporaine, le festival doit en être à sa 2^{ème} édition et avoir une programmation d'au moins 2 jours.

Nature de l'aide

- Spectacle vivant : le soutien FCM est limité à 15 % du budget et plafonné à 12200€.
- Festivals : le soutien est plafonné à 23 000 € (à l'issue d'une convention triennale, le partenariat FCM s'arrête pour au moins une année).

➤ **FONDS D'ACTION SACEM**

225 avenue Charles de Gaulle
9528 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Tél. : 01 47 15 48 90 ou 91

Email : alejandra.norambuena.skira@sacem.fr, Secrétaire générale
bernadette.bombardieri@sacem.fr, Chargée de mission

Site : www.sacem.fr Rubrique Actualités/ Partenaires culturels / Fonds d'action

Domaine(s) d'intervention

Le fonds d'action SACEM conduit une politique de mécénat diversifiée en accordant des aides à tous les courants actifs de la création musicale, sans distinction de genre. Les actions de mécénat se divisent en 6 pôles :

- les actions à destination du jeune public et de nouveaux publics
- la promotion de musique de films et du métier du compositeur pour le cinéma
- les révélations jeunes talents jazz
- les éditions et le patrimoine
- les commandes aux compositeurs
- les opérations en faveur des jeunes défavorisés.

Nature de l'aide

Le Fonds d'Action s'emploie à suivre toutes les opérations qu'il soutient de leur genèse à leur aboutissement, voire au delà. Il accompagne les porteurs de projets en les conseillant, en prenant part à la promotion et à la conduite logistique de leur action.

Procédure

2 CA par an en décembre et en juin. Pour le CA de décembre envoyer au plus tard le dossier en octobre et en avril pour le CA du mois de juin.

Documents à fournir

- Descriptif détaillé du projet
- Budget prévisionnel incluant l'aide financière demandée
- Donner un maximum d'informations

➤ CAISSE DES DEPOTS MÉCÉNAT

Département Mécénat et action culturelle

56 rue de Lille

75356 PARIS 07 SP

Responsable : Edith LALLIARD

Tél. : 01 58 50 11 10 Fax : 01 58 50 00 26

Email : mecenat@caissedesdepots.fr

Site internet : <http://www.caissedesdepots.fr/> (rubrique Le Groupe/Mécénat)

➤ Délégation Rhône-Alpes

Immeuble Aquilon

44, rue de la Villette

69425 Lyon cedex 03

Tél. : 04 72 11 49 48

Domaine(s) d'intervention

La Caisse des Dépôts est une institution financière publique, en charge de missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'Etat et les collectivités territoriales. Il ne s'agit pas d'une fondation cependant nous avons fait le choix de présenter le Département mécénat et action culturelle de la Caisse des Dépôts car il offre un réel soutien aux associations pour la musique, la création contemporaine et la solidarité.

Plus qu'à ses domaines d'intervention, c'est à sa philosophie d'action que tient l'originalité de ce mécénat : aller à la rencontre de l'ensemble de la société, notamment des populations les plus défavorisées.

Cette démarche traduit les valeurs de la Caisse des Dépôts, partagées par ses salariés : celle d'un acteur de progrès économique et social, qui inscrit son action dans la durée, en faveur de l'intérêt général, sur l'ensemble du territoire.

Le mécénat est piloté par un département de la direction de la Communication qui gère ses programmes propres et appuie les actions engagées par les directions régionales.

La Caisse des Dépôts conduit 350 actions de mécénat par an, dont près de 200 festivals ou manifestations musicales principalement en régions.

Elle associe étroitement son personnel à sa politique de mécénat et l'entourage à développer des initiatives de solidarité. Elle est l'un des pionniers du mécénat de compétences.

Critères de sélection

Le projet doit être porté par une association ou une structure éligible au régime du mécénat. La Caisse des Dépôts n'a pas pour vocation de soutenir les projets personnels.

Lecture : prévention de l'échec scolaire précoce et de l'illettrisme. Critères de sélection : Les projets ont lieu dans la durée (une année scolaire au minimum) et se déroulent dans des zones urbaines prioritaires pour la Caisse des Dépôts (géographie des zones ANRU, ZUS, quartiers d'habitat social ou zones rurales isolées). Le public visé sont les jeunes enfants (maternelle, CP) et un travail de sensibilisation est mené en direction des parents. Le travail se déroule en dehors du temps scolaire. La Caisse des Dépôts Mécénat ne finance pas de projet individuel, et n'apporte pas d'aide au fonctionnement. Les intervenants (bénévoles ou salariés) auprès des enfants sont formés.

Solidarité urbaine: Le mécénat de solidarité urbaine soutient un type de démarches culturelles de proximité précis, qui repose sur l'implication des bénéficiaires des démarches, dans des ateliers de pratiques artistiques au long cours visant trois objectifs :

- L'insertion sociale des jeunes par la pratique culturelle
- Le renforcement du lien social au sein d'un quartier d'habitat social
- Un accompagnement à l'émergence des danses urbaines

Danse urbaine

- L'accompagnement de structures de production, pour des compagnies émergentes : Cet engagement se traduit par un soutien à quelques associations en France spécialisées dans la production et la diffusion de spectacles de toutes jeunes compagnies. Ces associations porteuses des tendances et des évolutions du mouvement à une période charnière de l'arrivée d'une 2^{ème} génération de danseurs en France, doivent assurer un suivi professionnel à de jeunes compagnies en palliant à leurs différents besoins (ateliers de création, lieux de répétition, de représentation, matériel...), selon leur parcours de création. Ces partenariats sont destinés à participer à la professionnalisation de jeunes compagnies.

- Des chorégraphes par des aides à la création : Elles sont attribuées directement par le mécénat auprès de quelques compagnies de danse, dont le chorégraphe a déjà réalisé et diffusé une ou deux créations en France. Il s'agit de contribuer à la reconnaissance de cette forme d'expression par le grand public. Cette démarche peut aussi se traduire par un soutien à un festival qui contribue à la production ou à la programmation de créations représentatives du mouvement de la danse urbaine en France.

Musique classique et contemporaine : Dès sa création, le mécénat de la Caisse des Dépôts s'est fortement engagé en faveur de la musique, avec pour objectif de contribuer au rayonnement de la musique et de l'opéra en France.

Elle soutient également près de 200 manifestations musicales en régions. Cet appui artistique s'accompagne d'une démarche de sensibilisation de « nouveaux publics » à la culture et à la pratique musicale ainsi qu'un soutien à la pratique musicale des amateurs. Elle entend contribuer à faire émerger de nouveaux projets notamment dans le domaine de la diffusion de musique contemporaine.

Nature de l'aide

Aide financière. Sa durée est habituellement comprise entre 1 et 3 ans.

Procédure

Pour toute demande de subvention, il faut télécharger et compléter le dossier de présentation en fonction du domaine concerné.

Les projets sont sélectionnés par un comité de mécénat, composé de directeurs et de cadres de la Caisse des Dépôts. Le comité se réunit fin mars, fin juin et fin octobre de l'année en cours. Les dossiers doivent parvenir à la Caisse des Dépôts un mois et demi avant la date de réunion du comité de mécénat.

Les demandes doivent s'inscrire dans l'un des domaines d'intervention du mécénat. Selon le cas, les dossiers sont instruits par le département Mécénat et décidés en comité d'engagement collégial à Paris ou acceptés par les directions régionales de la Caisse des Dépôts.

Le dossier de présentation doit être adressé à la direction régionale Rhône-Alpes. Pour les projets d'ampleur ou se déroulant sur l'ensemble du territoire, les dossiers sont à adresser au Département mécénat et action culturelle à Paris.

Les dossiers sont d'abord instruits par les responsables de chaque programme (Solidarité urbaine, Lecture, Musique classique et contemporaine). Les dossiers retenus sont ensuite présentés au Comité de mécénat, composé de directeurs de la Caisse des Dépôts et de cadres de la Caisse des Dépôts. Au cours de la période de sélection et de pré-validation, les responsables du mécénat de la Caisse des Dépôts peuvent avoir besoin de rencontrer les porteurs de projets afin d'obtenir des renseignements complémentaires. Tous les dossiers présentés reçoivent une réponse écrite. Si votre projet est retenu, le responsable de programme rencontre le porteur de projet afin de définir ensemble les modalités de la collaboration. Une convention de mécénat est établie et signée par les deux parties. Ce document précise les modalités de versement de la subvention. A l'issue du projet, le porteur du projet s'engage à transmettre à la Caisse des Dépôts un bilan détaillant les modalités d'utilisation de la subvention reçue, ainsi qu'une évaluation du projet mis en œuvre.

Documents à fournir

Vous pouvez faire parvenir un dossier à la Caisse des Dépôts comportant les informations nécessaires à l'examen du projet : présentation de l'association, description détaillée du projet, budget prévisionnel : cofinancements sollicités et/ou acquis, part d'autofinancement, calendrier détaillé.